

reste rien de ses Lamentations sur la mort de Josias, que S. Jérôme croyait confondues avec les autres sur la ruine de Jérusalem. Vous n'épargnez pas même quelques chapitres du prophète Daniel. Vous concluez enfin que l'on n'est pas sûr d'avoir en entier ce qu'on appelle titres prophétiques; puisqu'on ne lit de Jonas que ses prédictions concernant les Ninivites, quoiqu'il ait prophétisé encore en Israël, selon que le rapporte l'Écriture.

Le savant abbé Houtteville eût pu sans doute accroître cette liste des prétendus écrits sacrés qu'il soutient s'être perdus anciennement, appuyer même son hypothèse sur le témoignage de quelques écrivains anciens et modernes. Effectivement, sa réponse à la difficulté que nous font les incrédules et les Juifs au sujet du passage en question de S. Matthieu, n'est point neuve. Mais quel devrait être le résultat de tant de suffrages, le nombre en fut-il encore infiniment plus grand? Tout système qui va même indirectement contre l'intégrité du corps des Écritures, qui ne nous en laisse qu'un Canon imparfait et mutilé, en sera-t-il moins insoutenable?

Il y aurait de la témérité, c'est même une erreur, de nier que la tradition nous ait développé et enseigné des vérités importantes. C'est par la même voie que sous l'économie mosaïque, ainsi que sous l'Évangile, on a expliqué quantité de passages obscurs de l'Écriture. De tout temps il y a eu dans l'Église un enseignement de vive voix, soit avant, soit après la venue du Messie; et cet enseignement subsistera jusqu'à la consommation des siècles. Toutes les instructions, toutes les paroles, toutes les actions des patriarches et des prophètes, tout ce que Jésus-Christ et les apôtres ont dit, fait et enseigné, ne se trouvent point écrits. Néanmoins, le plan de la Providence a toujours été tel, qu'aucun écrit dicté par la Divinité elle-même, essentiel au soutien de la foi et de la morale, enfin reconnu comme divinement inspiré par l'autorité ecclésiastique, n'a été ni confondu dans le laps du temps, ni égaré par la malice des hommes.

Tout le corps de l'Ancien Testament ne devait être et n'a été qu'une prophétie pour le Nouveau: c'est une vérité capitale, un dogme essentiel au christianisme, une doctrine consacrée par la tradition. Il ne s'est donc rien perdu de ce que l'Esprit saint a daigné nous révéler anciennement et fait consigner par écrit en vue de ce grand et magnifique objet.

Ne reproduisons pas de preuves déjà établies dans nos Considérations, touchant le zèle et la fidélité des anciens Juifs à conserver avec soin leurs divines Écritures, surtout les oracles relatifs au Messie. Il nous suffira de jeter un simple coup d'œil sur la nature de ces différents écrits cités dans le Vieux Testament. Ces livres intéressaient-ils essentiellement la religion, ou n'étaient-ils que des mémoires liés avec l'histoire civile et politique du peuple hébreu?

Un seul principe devrait nous servir de règle sûre pour résoudre cette question: c'est qu'il est très dou-

teux (1) que la Divinité ait dicté elle-même ces différents livres que citent nos Écrivains sacrés de l'Ancien Testament. Il ne paraît pas aussi qu'ils fussent tous autant de livres particuliers.

Vous pourriez, je l'avoue, m'opposer une foule de commentateurs qui ont regardé ces écrits comme inspirés de l'Esprit saint. Qu'importe? Ce n'est point tant le nombre des interprètes qu'il faut ici apprécier que les raisons sur lesquelles ils se fondent pour donner à ces livres un titre aussi respectable. Nos Écritures, dit-on, n'auraient jamais renvoyé à de pareils écrits, si les Juifs ne les eussent crus émanés de la Divinité. Nous voyons cependant que S. Paul se sert, par exemple, du témoignage d'Aratus, poète grec, pour confirmer une vérité primitive. Dirons-nous donc qu'Aratus fut un poète divinement inspiré? Les auteurs de ces livres sont, à la vérité, quelquefois allégués avec le titre de prophètes, et même de prophètes insignes. Que doit-on en inférer, sinon que chez les anciens Juifs il y avait d'illustres prophètes qui se chargeaient de mettre par écrit ce qui se passait de plus intéressant dans la république? Ces différents mémoires composés par des écrivains d'une aussi grande autorité, étaient encore bien plus dignes de foi. Les auteurs sacrés y rappellent comme à des actes authentiques dans lesquels on pouvait apprendre la vérité des faits qu'ils racontent eux-mêmes, au nom de l'Esprit divin. Par là l'histoire sainte se trouvait soutenue de tout ce qui était le plus propre à en constater la certitude et l'authenticité. A l'autorité des écrivains sacrés se joignait l'autorité publique des annales du temps. Quelle preuve plus forte peut-on donner de la vérité d'une histoire?

Tous les discours d'un prophète, tous ses écrits n'étaient point inspirés du ciel: c'est une observation que nous fournit S. Augustin (2) au sujet de la matière qui nous occupe présentement. La raison en est que ces prophètes pouvaient écrire tantôt comme des hommes particuliers, avec une fidélité historique,

(1) Voyez les Remarques du P. Etienne Soucier sur le III<sup>e</sup> tome de la Critique des auteurs ecclésiastiques et des Prolegomènes de la Bible publiés par M. Du Pin, avec les éclaircissements par feu M. Richard Simon, pag. 592, suiv. et 596; Alfonso Salmeroni Commentaria in evangelio, historiam et in Acta apostolorum, edit. colon. Agrippinae, 1602, prolegomen. 9, canon. 4, pag. 65.

(2) « In historia regum Juda et regum Israel quæ res gestas continet, de quibus eadem Scripturæ canonicæ credimus, commemorantur plurimi que illi non explicantur, et in libris aliis inventiri dicuntur quos propheta scripserunt et alii eorum quosque prophetarum nomina non tacentur; nec tamen inventurum in canone quem recepit populus Dei. Cujus rei, fateor, causa me latet; nisi quod existimo, etiam ipsos quibus ea quæ in auctoritate religionis esse debent, sanctus utique Spiritus revelabat, alia sicut homines historica diligentia, alia sicut prophetas inspiratione divina scribere potuisse. Atque hæc ita fuisse distincta, ut illa tanquam istis, istis vero tanquam Deo per ipsos loquenti, judicaretur tribuenda; ac si illa pertinerent ad libertatem cognitionis, hæc ad religionis auctoritatem: in qua auctoritate custoditur canon, etc. » Augustinus, *De Civitate Dei*, lib. XVIII, cap. 58, oper. tom. VII, col. 521.

tantôt en qualité de prophètes qui suivait l'inspiration de l'Esprit de Dieu. Le S. docteur ajoute qu'on a dû faire une distinction entre ces deux sortes de livres: les uns sont leurs propres ouvrages, et peuvent servir à donner une plus grande connaissance des faits; les autres au contraire viennent de Dieu seul, qui parle par eux. Aussi sont-ils écrits pour établir la religion; mais quant à l'autorité, il faut s'en tenir au canon des Écritures.

Observons toujours comme un point essentiel, que les livres saints ne renvoient jamais à ces mémoires, à ces histoires, lorsqu'il s'agit d'une instruction ou de quelque prophétie, et surtout des oracles relatifs au Messie. Ce n'est que pour confirmer la vérité d'un fait, d'un événement remarquable, que l'autorité publique avait déjà fait consigner dans les annales de la nation. Cela prouve que les anciens Juifs ne négligeaient point de rédiger par écrit ce qui arrivait de mémorable dans l'état. De quelque poids cependant que fussent ces annales de la nation, qui sont perdues depuis longtemps, il s'en faut bien que les anciens Juifs les regardassent du même œil que les livres divins qu'ils mettaient dans leur Canon.

Quand même il serait vrai que l'origine de ces sortes de livres ou de mémoires aurait été toute divine, l'on ne prouvera jamais que cela soit indubitable. La tradition n'est ni claire, ni constante là-dessus. Origène (1) et S. Augustin (2) tiennent à ce sujet un langage qui ne paraît pas trop s'accorder avec le sentiment contraire. Enfin l'Église n'a pas décidé cette question et ne la décidera jamais, selon la remarque d'un habile critique (3).

Ne nous arrêtons point tant sur ces anciens livres cités dans nos Écritures: quelque multipliés qu'ils fussent, leur perte est absolument indépendante des vérités dogmatiques et morales. Nous pouvons même dire avec assurance que ce qu'ils renfermaient de plus essentiel relativement à l'histoire du peuple hébreu, la Providence nous l'a fait parvenir en entier dans les monuments que nous avons de la révélation. Si ces livres eussent fait partie des Écritures divines et canoniques; s'ils eussent réellement intéressé la foi et la religion, l'Église judaïque, toujours assistée de la Divinité, eût-elle manqué de nous conserver un dépôt aussi sacré, qui lui était confié, et qu'elle nous devait transmettre (4)? Les promesses du Messie et les ora-

(1) *Prologus in Canticum canticorum*, interprete Rufino, operum tom. III, edit. Paris. 1740, pag. 36.

(2) *Loc. cit. supra*.

(3) Le père Soucier, *Remarques sur la critique de M. Simon*, loc. cit., pag. 395.

(4) « Si canonici cyprodi libri existissent, Ecclesia non fuisset depositi sibi traditi a Deo fidelis custos juxta illud ad Timotheum (I cap. VI): *O Timothee, depositum custodi*. Cumque jacturam unius libri canonici nihil aliud esset quam regulam vivendi juxta Dei præceptum amittere. Quemadmodum gravissimum esset incommodum, si Ecclesia vel unius tantum sacramenti et septem quoque instituta et sanctificata, jacturam faceret. » Alfonso Salmeroni, loc. cit. Confer. Thom.

cles qui y étaient attachés, l'ancien Israël les considérait d'un œil trop jaloux pour le croire capable de les avoir laissés égarer.

La perte de ces prétendus écrits sacrés n'est donc point telle que l'a dit le savant abbé Houtteville après quelques auteurs (1). Mais ne négligeons pas les difficultés qu'il a opposées touchant le recueil des grands et des petits prophètes. Nous avons promis d'y répondre: nous allons le faire le plus succinctement qu'il nous sera possible.

A quelque dérangement près dans l'ordre chronologique des chapitres des livres prophétiques, mais auquel de savants commentateurs ont remédié, l'on ne peut proposer que des doutes très-frivoles sur l'intégrité du corps des grands et des petits prophètes. Il est vrai qu'on s'aité avoir laissé des mémoires (2) sur la vie d'Ozias. Je pourrais répondre qu'il n'est pas bien certain que cette histoire soit absolument perdue (3). J'accorderai néanmoins que les malheurs des temps nous l'ont ravié, parce que, me direz-vous, on ne la trouve ni parmi les oracles de ce prophète, ni dans aucun livre de l'Écriture. Mais qu'ent de commun avec le Canon sacré de nos Écritures un livre qui ne fut que l'ouvrage d'un particulier? Tout grand prophète qu'étoit Ozias, n'avait-il pas pu décrire le récit des actions de ce prince de Juda, en qualité de simple historien? Je me fixe à cette réponse.

Vous ne vous apercevez peut-être pas que votre hypothèse vous jette dans le système de M. Simon, lorsque vous considérez encore la prophétie d'Ézéchiel comme un fragment d'un ouvrage beaucoup plus étendu. Vous ne deviez pas cependant ignorer ce qu'on a cent fois répondu à ce fameux critique dont vous transcrivez ici les objections (4). Aussi votre preuve n'offre-t-elle que de la faiblesse. Ni par le tour, ni par la date du premier chapitre du même prophète, vous ne produirez jamais de preuve, je ne dis pas convaincante, mais tant soit peu plausible, qu'il nous reste de simples débris de tous ses oracles.

Stapletonus, *auctoritates ecclesiasticas Defensio contra Whittakerum*, lib. II, cap. 1, oper. tom. I, edit. Lutet. Paris. 1620, pag. 935.

(1) Le père Morin a mal exposé le sentiment des anciens et des modernes, quand il a soutenu que c'étoit une doctrine commune à presque tous les auteurs soit catholiques, soit juifs, soit hérétiques, qu'il s'étoit perdu des livres du Canon des Écritures (*Exercit. biblic.*, lib. I, exercit. 6, cap. 9, pag. 158). Parmi les écrivains auxquels il attribue cette opinion, il cite entre autres Origène et S. Augustin, qui n'ont jamais dit que ces livres perdus eussent été dans le Canon des Juifs. Je ne connais même aucun protestant qui ait défendu cette hypothèse, si l'on en excepte Guillaume Whittaker, qui a avancé: *Canonica quadam peritæ credo esse nomen quod dicitur*. Ejusd. Whittakeri, controvers. 4, quest. 5, cap. 1, *Oper. theologic. edit. Genev.* 1610 tom. I, pag. 520. Mais Whittaker s'est trompé, et Stapleton le lui a montré dans ses disputes de controverses. Voyez la note précédente.

(2) Il *Paralipomen.* XXVI, 22.

(3) Voyez J. Christoph. Wolfius, *Biblioth. hebr.* part. 2, subsect. 9, § 6, pag. 117.

(4) Voyez l'*Hist. critique du Vieux Testam.* par M. Rich. Simon, liv. I, ch. 5, pag. 24.



Vous ne répétez même qu'une objection de Spinosa (1). Sans recourir à beaucoup de volumes pour chercher la solution, il est bien facile de la détruire en consultant uniquement la savante préface (2) que dom Calmet a mise à la tête de son commentaire sur ce prophète.

(1) In Tractatu theologico-politico, apud Calmet infra cit. Confer. Jo. Christ. Wolf., loc. cit. VIII, § 4, pag. 156. Daniel Huclius, Demonstratio evangelica, proposit. 4, cap. 14, de propheta Ezechiel, § 6, pag. 401.

(2) On trouve encore cette préface parmi ses Observations qui peuvent servir de prodromes de l'écriture sainte, tom. II, part. I, édit. de Paris, in-4°, pag. 559, suiv.

Dom Calmet nous fait remarquer (ibid., p. 560) que Spinosa prétendait montrer par Ezechiel même que ce que nous avons de ce prophète n'était qu'un reste fort imparfait d'un plus grand ouvrage. La preuve qu'en donnait Spinosa est qu'Ezechiel commence son premier chapitre par ces mots: Et dans la trentième année, ce qui insinue, selon lui, qu'il a précédé quelque chose, puis qu'il est contre l'usage ordinaire de commencer un livre par un Et. Le prophète marque encore à la tête de ce chapitre une certaine année, sans dire à quoi elle se rapporte. De plus Spinosa objectait qu'au verset 3 l'écriture dit que le Seigneur avait souvent fait entendre sa parole à Ezechiel, fils de Buz.

Ces objections tombent d'elles-mêmes. I. La particule Et n'est pas toujours conjonctive. Il est aisé de le montrer par quantité d'exemples qu'on trouve dans l'Ecriture. (Voy. Christ. Noldius, Concordantie particularum hebraeo-chaldaicarum, pag. 285, seqq.) Elle est susceptible de divers sens qui sont très-hien au commencement d'un discours, en égard surtout au génie hébreu; et où elle ne sert souvent que d'ornement, bien loin qu'elle suppose quelque chose qui ait précédé. C'est comme si le prophète eût voulu dire que le Seigneur commença alors à lui faire entendre sa parole. Quoi de plus naturel? Basileurs de nos écrits sacrés commencent encore par cette particule, tels que les livres de l'Exode, du Lévitique, des Nombres, de Josué et des Juges, les IV livres des Rois, ceux de Jonas, de Baruch, de Ruth, d'Esther, le I<sup>er</sup> livre d'Esdras, le II<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, et le I<sup>er</sup> livre des Machabées. Tous ces écrits ne seraient-ils donc que de similes fragments? Quelle témérité!

II. Ezechiel date ici sa prophétie en deux manières, la trentième et la cinquième, comme il est dit au vers. 2 du même chap. On explique la première date de la trentième année de la vie du prophète, qui était aussi la trentième depuis la rénovation solennelle de l'alliance avec le Seigneur, faite sous le règne de Josias. La seconde date a en vue la cinquante année depuis que le roi Jéchonias avait été transféré à Babilone. Ce transport était le second des Juifs; le premier était arrivé sous le règne de Joakim, père de Jéchonias. Daniel avait été le premier; Ezechiel lefut du second, lorsque Nabucodonosor vint assiéger Jérusalem, et en emmena un grand nombre de captifs. Ce ne fut donc que cinq ans après sa captivité, la trentième année de son âge et du renouvellement de l'alliance, comme on a dit, qu'Ezechiel reçut le don de prophétie. Ainsi ces diverses dates ne souffrent aucune difficulté. Par conséquent Spinosa raisonne faux, quand il dit que Dieu s'était souvent communiqué auparavant au prophète. Il n'y a rien de semblable dans l'original hébreu: וְהוֹרָא וְהוֹרָא וְהוֹרָא וְהוֹרָא « Fut aut verbum Domini ad Ezechielem. » Les mots וְהוֹרָא וְהוֹרָא multas vicibus, ou saepe, sont de l'invention de Spinosa.

Les autres difficultés qu'on oppose ne sont pas moins triviales. Si Joseph (Antiquit. judaic. lib. X,

Quant au livre de Jérémie, il n'y a eu que trop d'écrivains assez hardis pour avoir douté (1) de l'intégrité des oracles de ce prophète, pour s'être même inscrits en faux contre leur authenticité (2) et leur divinité. Ces doutes ne sont pas cependant tels, ni ces difficultés si fortes, qu'on n'ait repoussé vigoureusement les téméraires efforts d'une critique audacieuse.

On ne peut dissimuler que la suite des chapitres de prophéties de Jérémie, ainsi que nous l'avons dans nos Bibles, ne paraisse peu conforme à l'ordre des temps. Origène (3) s'est plaint qu'il y régnait beaucoup de

cap. 6) a dit que ce prophète avait laissé deux livres sur la captivité de Babilone, c'est que l'historien juif distinguait les oracles d'Ezechiel en deux parties; puisque dans son I<sup>er</sup> livre contre Apion, il convient lui-même que le prophète n'en avait composé qu'un. Il est vrai que dans les ouvrages de saint Clément Romain, de Clément d'Alexandrie, de Tertullien, de S. Jean Climaque, de Lucifer de Cagliari et de S. Epiphane, on voit cités sous le nom d'Ezechiel plusieurs passages qu'on ne lit pas dans ses prophéties. Mais on peut répondre que ces passages se trouvent, quant au sens, dans les écrits du prophète; ou plutôt qu'ils ont été tirés de quelque livre apocryphe. Voyez là dessus Dom Remy Ceillier, Hist. générale des auteurs sacrés, tom. I, chap. 14, art. 5, pag. 294; Daniel Huet, loc. cit., de Prophetia Ezechielis, § 4, pag. 400; Jo. Franc. Buddeus, His. Eccles., period. II, sect. 5, sicut capitulum Babilon., tom. VI, § 115, pag. 879, seqq.; Jo. Alb. Fabricius, Codex pseudepigraphus Vt. Testamenti, tom. I, pag. 1117 et seqq.

(1) M. le Clerc, qui s'est érigé en critique sur ce que la religion a de plus sacré, a dit qu'il y a lieu de l'apparence que la plupart des prophéties de Jérémie sont perdues. (Voyez ses Sentimens de plusieurs théologiens de Hollande sur l'histoire critique du Vieux Testament, composée par le P. Rich. Simon, édit. d'Amsterdam, 1685, lettre VIII, pag. 169.) M. le Clerc n'en donne et n'en peut donner aucune preuve. Il a inséré dans ses X<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> lettres (ibid., p. 222 et suiv., 246 et suiv.) un très-méchant mémoire touchant l'inspiration des livres saints, qui est attribué à Noël Aubert de Versé (Voyez la Réponse de M. Simon aux mêmes Sentimens, chap. 12, édit. de Rotterdam 1686, pag. 122). L'auteur de cet écrit, dont M. le Clerc parie avec beaucoup de complaisance, se déclare ouvertement contre le dogme de l'inspiration, et ruine par ces principes la canonicité et l'intégrité de nos divines Ecritures, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. Outre quelques écrivains, tels que MM. Simon et le Vassor, qui ont réfuté ce mémoire, on ne doit point négliger ce qu'un savant anonyme y a opposé dans un ouvrage que j'ai déjà cité, et qui a pour titre: La Religion naturelle et la réalité, établies sur les principes de la vraie philosophie et sur la divinité des Ecritures, etc., tom V, dissert. XX, sur l'inspiration des livres sacrés, art. 2, pag. 245 et suiv.

M. Guillaume Whiston a fait encore naître quelques doutes contre l'intégrité du livre de Jérémie, de ceux mêmes d'Ezechiel et de Daniel; mais ses difficultés sont si faibles, qu'il suffit de renvoyer à la Critique sacrée de Carpovius (art. III, contra Spinoza-Critic, Whiston, cap. 1, § 30, pag. 819, seq.). Ce savant a donné des réponses très-solides aux objections du théologien anglais.

(2) Spinosa, loc. cit., cap. 10. Confer. Dan. Heuclii Demonstrat. Evangcl., propos. IV, de Jeremia, § 6, pag. 582, seqq.

(3) Epistola ad Julium Africanum, Oper. tom. I, pag. 15.

confusion. S. Jérôme (1) l'a également observé; et il est peu d'interprètes qui n'en conviennent. Mais ce dérangement, dont les véritables causes ne nous sont pas trop connues (2), nuit-il effectivement à l'intégrité du livre du prophète? Quoi! Parce que des oracles qui sont comme autant de pièces détachées, souvent indépendantes les unes des autres, auront été recueillis sans y garder l'ordre des temps auxquels ils appartiennent, faudra-t-il inférer que nous n'en avons que des fragments très-imparfaits? Ces transpositions embarrassent les commentateurs, et causent de l'obscurité; mais au fond elles sont de très-pen d'importance, pourvu qu'il ne nous manque rien d'essentiel, et que nous ayons la vérité des choses. C'est une belle réflexion que fait Scaliger, en parlant de ces sortes de renversements d'ordre dans les livres sacrés et en particulier dans les livres de Jérémie (3).

Ce n'est point assez de former des doutes; car quelle est la vérité la mieux établie que de licencieux auteurs n'aient taché d'obscurcir? Tenons-nous-en plutôt à une critique modérée, qui pèse, qui examine les choses avec un sens rassuré, qui ne prononce enfin qu'avec la plus grande retenue sur des matières infiniment indépendantes des respectables monuments de la révélation.

Tout Juda et Jérusalem auront pleuré Josias; Jérémie surtout aura fait paraître sa douleur dans les vers lugubres qu'il composa à l'occasion de la perte d'un prince chéri de tout son peuple. Tous les chanteurs et les chanteuses les auront répétés tous les ans dans Israël. Ce qui se sera observé comme une loi dans tout le pays (4). Nous dirons même avec quantité d'interprètes (5), que ces cantiques composés à la mort du roi

(1) Prologus in Jeremiam prophetam, Oper. tom. III, col. 526, et seqq.

(2) Voyez Daniel Huet, loc. cit., § 5, pag. 378; J. Christoph. Wolfius, Biblioth. Hebr., part. I, subsect. 10, pag. 149 et seqq.; M. Simon, Critique de la Bibliothèque des auteurs ecclésiast., et des Prolegomènes de la Bible, publiés par M. Dupin, tom. IV, liv. I, chap. 6, pag. 211-215.

(3) Horum quæ veteris prophetarum minime nos movere debeat, quia quod ordine quid referatur, modo constat veritas, aut nihil aut parum interest. Scaliger, Elenchus chronologicus, apud eundem. Simon, loc. cit., p. 216.

(4) Il. Paralipomen. XXXV, 24, 25.

(5) Voyez dom Calmet, Préface sur les Lamentations de Jérémie, Dissertat. tom. II, part. I, pag. 532; Confer. et quid. Commentar. in eand., pag. 598, seqq.; Michael Waltherus, Officina biblica, édit. 2 Wittenberg, 1668, classe III, de Libris deperditis, areola 14, pag. 1191; Daniel Huet, loc. cit., pag. 588; M. Du Pin, Dissert. prélimin. sur la Bible, liv. I, ch. 8, § 18, pag. 111; M. Simon, loc. cit. liv. III, ch. 3, pag. 240, 241; Jo. Christ. Wolfius; Biblioth. hebr. part. II, loc. cit., pag. 154; et alii.

Il y a beaucoup de commentateurs qui ont cru que ces cantiques lugubres chantés à l'occasion de la mort de Josias sont les mêmes que les Lamentations que nous avons dans nos Bibles latines à la suite des prophéties de Jérémie. Dom Calmet (locis citatis) fait mention d'une foule d'écrivains anciens et modernes qui ont été de ce sentiment, parmi lesquels il met le paraphraste chaldéen, Joseph (Antiquit. judaic. lib. X, cap. 6), etc. Saint Jérôme a été encore du même avis (Comment. in cap. XII Zacharie; Ejusd. Proem.

Josias se trouvent confondus dans la nuit des temps; quelle atteinte en recevra l'intégrité du Canon des Ecritures hébraïques? Que l'on produise, une fois pour toutes, de bonnes preuves que ces lamentations sur un prince aussi pieux que l'était Josias, et que l'on soutient s'être égarées, avaient été considérées comme canoniques. C'est de ce point qu'il ne faut jamais se départir.

Servons nous toujours du même raisonnement, pour résoudre les difficultés qu'on oppose touchant la perte d'une partie des oracles des petits prophètes. Que Jonas, par exemple, ait prophétisé (1) dans Israël, c'est l'écriture qui nous l'atteste. Elle nous dit que ce saint homme inspiré de Dieu, et qui paraît être un des plus anciens prophètes dont les écrits (2) nous ont été transmis, avait annoncé des conquêtes à Jéroboam (5), fils de Josias, roi d'Israël. On ne voit pas cependant que cette prédiction eût été consignée par écrit dans le corps des livres sacrés. Ca ne lui être qu'une prédiction faite simplement de vive voix, ainsi que tant d'autres desquelles il est parlé dans l'écriture. Il n'y a aucun argument qui puisse démontrer le contraire.

Je pourrais pousser plus loin cette preuve: elle est toute décisive en faveur du Canon de nos Ecritures hébraïques. Il me serait facile de l'appliquer également aux objections qu'on fait contre l'intégrité des oracles de Daniel, qui prophétisa à Babilone dès le

in Lamentat. Jerem., Oper. tom. III, col. 1785, tom. V, col. 801.) Voyez dom Remy Ceillier, Hist. générale des auteurs sacrés, tom. I, ch. 14, art. 5, pag. 382 et suiv.

Ce dernier sentiment était bien vrai, nous n'aurions donc rien perdu de ces cantiques de Jérémie.

(1) Il est à croire qu'en qualité de prophète, Jonas se réunit avec ceux qui étaient honorés du même titre, pour inviter Israël par les plus pressans motifs à revenir à Dieu, et à détourner par une conversion sincère les malheurs dont il était menacé. L'écriture (IV Rois, XVII, 7-15) insiste fortement sur le constant mépris qui fut fait de leurs paroles, et qui attira enfin le renversement et la dispersion des dix tribus (Voyez le Commentaire sur les douze petits prophètes, attribué à M. Duguet, tom. III, édit. d'Avignon, ou plutôt de Paris, 1754, pag. 181). Mais ces instructions, ces menaces souvent accompagnées de quelques prédictions, n'ont pas toujours été écrites; c'est que l'Église judaïque ne le jugea pas nécessaire. Si la prédiction de Jonas en faveur de Jéroboam II fut mise par écrit, elle l'aura été peut-être dans les mêmes circonstances que l'autor sacrée du IV<sup>e</sup> livre des Rois employa pour composer son histoire, comme l'observe dom Ceillier (loc. cit., art. 2, pag. 514).

(2) Spinosa, qui n'a rien oublié pour diminuer, pour anéantir même l'autorité des oracles, appuie beaucoup sur la particule Et, qu'on trouve au commencement de la prophétie de Jonas. Il a prétendu en tirer un argument, qu'on nous n'avons pas tous les oracles de ce prophète. J'ai répondu à cette objection, en parlant des écrits d'Ezechiel. Voyez ci dessus, pag. 525 et suiv.; Francisce. Ribera in libr. XII prophetarum Commentarii, edit. Brixiani. 1605, pag. 518.

(3) Ipse restituit terminos Israel ad introitum Emath, usque ad mare Solitudinis, juxta sermonem Domini Dei Israel, quem locutus est per servum suum Jonam, filium Amathi, prophetam, qui erat de Geth, quæ est in Opher. IV Reg. XIV, 25.



temps même que Jérémie prophétisait dans les terres de Juda, et Ezéchiel en Mésopotamie. Mais je ne hâte de finir, parce que tout ce qui a rapport aux oracles de Daniel a été savamment discuté par nos commentateurs, par les apologistes de la religion et par d'habiles philologues. L'opinion erronée de quelques particuliers est d'ailleurs abondamment réfutée par le consentement unanime de toute l'antiquité juive et chrétienne. En un mot, peu importe que ce qui nous était inutile ne nous ait point été conservé. Le Seigneur a pourvu à tout.

Quelque imparfait que l'on suppose même le Canon actuel de nos livres saints, dans le fond c'est assez qu'on y trouve les vérités que nous devons croire et les préceptes qu'il faut pratiquer. La divine Providence aurait remédié suffisamment à cette perte des livres cités dans l'Écriture, en nous laissant d'autres écrits où nous avons tout l'essentiel de la religion.

Que l'incrédulité ne croie donc pas tirer le moindre avantage des hypothèses peu fondées de quelques critiques. Leurs assertions hardies sont entièrement étrangères à l'intégrité du corps de nos Écritures.

Mais reprenons les citations des évangélistes et des apôtres. Faute d'avoir su saisir la véritable manière dont ils ont cité l'Ancien Testament, on a regardé inconsidérément comme autant de preuves de corruption du texte hébreu tel qu'il est de nos jours, toutes ces citations qu'on lit dans le Nouveau, tantôt réunies (1) en plus ou moins de passages pris de dif-

(1) S. Paul, dans son Épître aux Romains, chap. III, nous en offre un exemple bien sensible. Il y est dit, vers. 10, 11 et 12: *Sicut scriptum est: Quia non est justus ququam. Non est intelligens, non est requirens Deum. Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt, non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.* Les six versets suivants de la même Épître se trouvent tout de suite dans le psaume VIII de notre Vulgate. En vain chercherait-on dans notre Psautier hébreu ou dans le reste de notre original, tous ces passages réunis ensemble. Un lecteur inbu de ce préjugé, que notre texte hébreu est faux en mille endroits, eût en vain cherché à trouver ici une preuve manifeste. Mais S. Jérôme, qui n'ignorait point l'usage que les apôtres faisaient de nos Écritures, nous dit à cette occasion dans son commentaire sur ce psaume que saint Paul a tiré ce témoignage du Deutéronome, des Psaumes, des autres endroits de nos livres saints. Je trouve que les 10. 11 et 12 versets du chapitre de ce te Épître sont pris du psaume VIII, hébr. XIV, v. 2, 3, et du psaume LIII, hébr. LIII, vers. 4. S. Jérôme nous indique encore d'où l'Apôtre a tiré ce qui suit: « Duo prius versus, Septuaginta patens guttur eorum: Linguis suis dolose agebant: quinti psalmi (hebr. VI, vers. 40) sunt. Illud autem quod sequitur: Venenum aspidum sub labiis eorum: centesimi tricesimi noni psalmi (hebr. CXL, v. 14) est. Rursusque quod dicitur: Quorum os maledictione et amaritudine plenum est: de nono psalmo (hebr. X, vers. 7) sumptum est. Tres autem versus qui sequuntur: Veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem: Contritio et infelicitas in vis eorum: Et vana pacis non cognoverunt: in Isaiâ propheta (LIX, 7 et 8. Vid. Proverb. I, 16) reperi; quos in decimo sexto explanationis ejus libro, quem nunc dicitur cupio, expositurus sum. Ultimus autem versus, id est octavus: Non est timor Dei ante oculos eorum: in tricesimo quinti psalmi (hebr. XXXVI, 2) principio est. Nec in hoc cuiquam videatur esse dif-

férents endroits de l'Ancien; tantôt énoncés en de tout autres termes, mais qui expriment tout le sens versum; si, quod in suis locis numero dicitur singulari, ab apostolo pluraliter dicitur, qui scribent ab plurimos et in unum sensum multa coegit exempla. Hieronym. præfat. in lib. XVI Commentar. Isaiæ, operum tom. III, col. 415.

Il y a beaucoup d'apparence que les 15, 14, 15, 16, 17 et 18 versets de cet endroit de saint Paul ont été insérés dans la version commune des Septante interpolés par des copistes ignorants: Qui antem contextendum inter se Scripturarum apostoli necesse est, quæsierunt aptum locum, ubi assumptum ab eo ponerent testimonium, quod absque auctoritate in Scripturâ positum non putabant. Hieronym., *ibid.* Ce qui prouve que ces versets n'ont jamais été dans notre Psautier hébreu, v. tels que les représente l'Apôtre, c'est qu'on ne les trouve ni dans le chaldéen, ni dans le syriaque, ni même dans la plupart des exemplaires des Septante, soit manuscrits, soit imprimés. Aussi S. Jérôme nous fait-il remarquer sur même endroit que tous les savants d'entre les Grecs qui ont commencé ce même psaume, n'ont fait aucune attention à ces versets, ou les ont notés d'une broche, pour indiquer qu'ils n'étaient ni dans l'hébreu ni dans les bonnes copies de la version des Septante de la révision d'Origène: Omnes Græci tractatores, qui nobis editionibus suis in psalmos commentarios reliquerunt, verum annotant atque præterunt, liquido contentis in hebræico non haberi, nec esse in Septuaginta interpretibus (ab Origène recensitis), sed in editione Vulgata quæ græce recensetur dicitur, et in toto orbe diversa est. En effet les Hexaples d'Origène n'en faisaient pas mention, comme il est dit dans une note d'un scollaste sur cet endroit du treizième psaume de l'édition des Septante, publiée par ordre de S. Sixte V, pag. 425. Les éditions du manuscrit alexandrin omettent ces mêmes versets. Il est encore à observer que dans une autre note du Ms. du Vatican, à la marge duquel se trouvent ces versets et d'où ils auront passé dans quelques éditions, il est dit: *Nusquam existant in psalmis: undenem vero apostolus excerptis eos, querendum est.*

On voit par là de quels endroits de l'Écriture les apôtres ont pris ces versets en question. Il y a d'autres exemples de plusieurs passages tirés de l'Ancien Testament, réunis ensemble dans le Nouveau. Comparez ce que dit S. Paul aux Romains, IX, 5, avec Isaië, VIII, 14; XXVIII, 16: le même XI, 26, 27; avec Isaië, LIX, 20 et XXVII, 9, ou IV, 4; ou avec Jérémie, XXXI, 34; aux Corinthiens, XV, 54, 55; avec Isaië, XXV, 8; et avec Osée, XIII, 14. La première Épître de S. Pierre, II, 7, avec le psaume CXVII, hébr. CXVIII, 22; et avec Isaië, VIII, 14; l'Épître aux Hébreux, IX, 19, 20; avec Exode, XXIV, 6, 7, 8; et avec Nomb. XIX, 6, 9; Matthieu, XXVII, 9; avec Zacharie, XI, 12, 13; et Jérémie, XXXII, 7, suiv., etc.

Quelquefois ces passages sont allégués avec un changement. Voyez l'Apôtre aux Hébreux, XI, 21, comparé avec Genèse, XLVII, 51; le même aux Ephés., IV, 8, avec le psaume LXXIII, hébr. LXXIV, 19; aux Romains, IX, 29, avec Isaië, I, 9; aux Romains, IX, 27, avec Isaië, X, 22; aux Rom., IX, 33, avec Isaië, XXXIII, 16; et la 1<sup>re</sup> Épître de S. Pierre, chap. II, 6; Actes, VII, 54; *Transierunt nos trans Babylonem: et dans Amos, V, 27: Migrare vos faciam trans Damascum.* L'un et l'autre avaient eu leur accomplissement. Les Juifs ne furent pas seulement transportés en Syrie dont Damas était la capitale, mais en la ville au delà des terres de Babylone, dans la Perse et dans un lieu nommé Chaspia. Voyez le premier livre d'Esdras, chap. VIII, vers. 17.

Il est dit dans Michée, V, 1: *Et tu, Bethléhem, Ephrata, etc.* Matth. II, 6: *Et tu, Bethléhem, terra Juda, etc.* L'évangéliste se sert du nom de Juda au

de l'original hébreu. Sous quelque aspect qu'on considère ces différentes expressions qu'emploient les

lieu de celui d'Ephrata, parce que, de son temps, Bethléhem était plus connue sous ce nom. Peut-être encore que celui d'Ephrata n'était plus alors en usage, ou qu'il était moins connu au peuple? D'ailleurs, comme Bethléhem, dont parle le prophète, se trouvait dans la tribu de Juda, on voit que S. Matthieu distingue ici cette ville d'une autre ainsi nommée, située dans la tribu de Zabulon.

Le prophète continue: *Parvula es in milibus Juda, etc.* Ce qui paraît d'abord opposé à ce qu'en dit S. Matthieu: *Nequaquam minima es in principibus Juda.* Cette difficulté disparaît aisément en sous-entendant la particule *num, an, nunquid, ne*, dans ce passage de Michée: savoir, *An parvula es, parvula ne es, etc.?* La phrase hébraïque est même susceptible de cette particule: ואתה בית לרחוק צער לרחוק אלפי יהודה

Edouard Proceck trouve une autre solution, en disant que le mot de צער ne signifie pas seulement *parva* ou *parvula*; mais qu'on peut encore fort bien le rendre par celui de *magna*. Voy. ses *Note in portam Mosi, cap. 2, pag. 14, seqq.* et son Comment. sur cet endroit du prophète Michée. Ce verset offre une autre différence occasionnée par le mot hébreu אלה dont le sens varie suivant la ponctuation; car אלה, construit, signifie *millia*, comme ont lu les LXX, l'Apôtre a lu avec un Schoureq, אלפי, qui veut dire *principes, duces.*

Le changement des mots n'est quelquefois qu'accidentel, comme psaume XXXI, hébr., XXXII, 1. אשתי נשתי פשת נשי דרמתי. *Beatus, cujus dimittitur prævaricatio, cujus tegitur peccatum.* L'apôtre (aux Romains, IV, 7) dit après les LXX: *Beati quorum remissa sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata;* en employant simplement un pluriel pour un singulier: *énallage assez fréquent dans l'Écriture.* Comparez Deutéron., VI, 16, avec Matth., IV, 7; Isaië, LIII, 7, avec l'Épître aux Rom., X, 15, etc.

Tantôt ce changement ne consiste que dans l'échange de personnes, de modes et de temps, comme on le voit dans Isaië, VI, 9, 10, comparé avec Math., XIII, 14, 15; S. Jean, XII, 40; Act., XXVIII, 26, 27, etc. Tantôt les écrivains du Nouveau Testament ne s'attachent qu'à ce qu'il y a d'essentiel dans le texte.

Il est dit encore, Deutéronome, XXIV, 1: *Si acciperit homo uxorem, et habuerit eam, et non invenerit fructum ante oculos ejus, propter aliquam fedtatem; scribet libellum repudii, et dabit in manu filius, et dimittet eam de domo sua.* S. Matthieu, V, 31, dit tout cela en moins de paroles, mais il en dit assez pour l'objet qu'il se propose: *Dicitur est autem: Quicumque simerit uxorem suam, et det ei libellum repudii.* Comparez encore Deutéronome, XXV, 5, avec Matth., XXI, 24; Isaië, IX, 1, avec Matthieu, IV, 15; Isaië, XLII, 4, avec Matth., XII, 21, etc.

Les apôtres, pour être plus concis et se faire mieux comprendre, citent d'ordinaire le commencement et la fin d'un passage de l'Ancien Testament, et en omettent les paroles qu'on lit au milieu du contexte. Isaië, LXXXVII, 11, 12. *In lingua enim labii, et lingua altera loquatur ad populum.* Cui dicitur: *Refectis iussam, et hoc est nunc refrigerium: et noluerunt audire.* Voici comment l'apôtre fait allusion à ce texte, I Corinth., XIV, 21: *In lege scriptum est: Quoniam in aliis linguis et labiis loquitur populo huic, et nec sic exaudient me, dicit Dominus.* Comparez aussi Isaië, XI, 6, 7, 8, avec la première Épître de S. Pierre, I, 24, 25; Zachar., IX, avec Matth., XXI, 5, etc.

Les mots sont quelquefois transposés dans les citations du Nouveau Testament, sans en altérer le sens.

évangélistes et les apôtres, en sont-elles moins la parole de Dieu? Le même esprit de vérité qui inspirait les auteurs sacrés du Vieux Testament conduisait la plume de ceux du Nouveau dans ces mêmes endroits qui font allusion aux passages de notre texte hébreu, quoique exprimés avec quelque changement.

Le grand objet de la mission des apôtres était de faire sentir aux Juifs et aux Gentils la vérité et l'excellence de la religion chrétienne, en montrant que cette religion sainte se trouve appuyée sur deux témoignages qui portent indubitablement l'empreinte la plus marquée de la Divinité.

Le premier de ces témoignages est celui que les apôtres rendirent publiquement à Jésus-Christ de l'innocence de ses mœurs, de la sainteté de sa doctrine et de ses œuvres toutes miraculeuses. Ils l'attestèrent eux-mêmes par des miracles et le scellèrent par leur propre sang.

Outre ce témoignage qui est si propre à faire la plus forte impression sur l'esprit des hommes, parce que tout prodige manifeste évidemment la puissance de celui qui l'opère et que nous sommes naturellement portés à écouter, à croire, à suivre ceux à qui la nature est soumise, il en est un autre fondé sur l'autorité des oracles des divines Écritures. A l'exemple de notre Sauveur qui y renvoyait si souvent les Juifs, pour les convaincre de la divinité de sa mission, nous voyons que les apôtres s'arrêtèrent beaucoup à la même preuve. En effet, l'accomplissement des prophéties dans la personne de Jésus-Christ formait un témoi-

Isaië, LXIV, 4: *A seculo non audierunt, neque auribus perciperunt: oculus non vidit, Deus, absque te, quæ preparasti expectantibus te.* Ce que l'Apôtre (I Corinth., II, 9) a rendu en transposant les mots d'ordre et de vision, et en faisant même une addition: *Quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ preparasti Deus iis qui diligunt illum.* Voyez le III<sup>e</sup> livre des Rois, XIX, 14, conléré avec l'Épître aux Rom., XI, 5, etc.

Genèse, II, 24: *Et erunt in carne una.* S. Math., XIX, 5, dit: *Et erunt duo in carne una,* pour éclaircir davantage son sujet, ainsi que l'ont fait les LXX interprètes, qui portent en cet endroit: *Και ἕσονται ὡς ἓν εἶς ὁσὸς πῶς.* *Et erunt duo in carne una, ou una caro.* La Vulgate porte également: *Et erunt duo in carne una.* D'où il paraît que S. Jérôme a retenu le mot de *caro* de l'ancienne version latine. Voy. encore Marc, X, 7, 8; I Corinth., VI, 16; Ephés., V, 51. La version syriaque a employé aussi le mot de תרדתי qu'il a pu emprunter du Nouveau Testament ou des LXX. Mais ne concluez pas de là que notre texte soit ici corrompu ou faux, et qu'il faille y ajouter le mot שלשה. Le même sens subsiste de part et d'autre. L'hébreu est une langue très-concise et ne dit rien de superflu. Toutes ces versions, ainsi que l'arabe, se sont servies du mot en question pour une plus grande clarté. Le Pentateuque samaritanien porte encore: *Et erunt in carne una. Et erit ex ambobus illis caro una.* Si nous devons corriger ici notre hébreu, il nous faudra réformer un texte primitif qui, bien considéré, supplée abondamment à ce que les autres versions ont exprimé. La paraphrase chaldéenne d'Onkelos a traduit: וידון לביכתי הדי ce qui est conforme à l'hébreu.



guage des plus authentiques et même d'une force invincible, étant encore soutenu du pouvoir miraculeux. Que fallait-il de plus pour démontrer que Jésus réunissait en lui tous les caractères assignés au Messie par les prophètes; que par conséquent il était véritablement le Christ, le vrai libérateur envoyé pour le salut de tout le monde?

Pour remplir cette importante mission, il n'était pas cependant nécessaire que les apôtres employassent toujours les mêmes paroles, les mêmes phrases, telles qu'on les lisait précisément dans les oracles des prophètes et dans les autres endroits du Vieux Testament. Souvent on ne leur voit citer les Ecritures que dans un sens littéral et immédiat (1), qui ne peut propre-

ment regarder que le Messie et son Eglise. D'autres fois ils allèguent simplement les divines Ecritures dans un sens spirituel, ou ils ne s'en servent, comme l'expriment les théologiens, que par voie d'allégorie, d'analogie ou de comparaison, de figure (1) ou de type,

(1) Il est dit au sujet de l'agneau pascal, dans l'Exode, XII, 46 : *Nec os illius confringetis*, passage qu'on entend, dans un sens typique, du Christ, qui devait souffrir et être crucifié, comme l'explique S. Jean, XIX, 36. Ce dernier sens n'est pas moins vrai que le premier qui lui sert de voile; il le suppose toujours, parce qu'il est fondé sur la lettre du texte.

Vous trouverez d'autres exemples dans Nombres, XXI, 8, 9, comparés avec Jean, III, 14, 15; Jonas, II, 1, 40, comparés avec Jean, III, 14, 15; 25, 24, avec l'Eplre aux Ephésiens, V, 31, 32; Océ, XI, 1, avec Math., II, 15, etc. Il y a pourtant des interprètes qui prétendent que S. Matthieu allègue ici ce témoignage d'Osée dans un sens immédiat.

Reconnaissons donc qu'il y a des prophéties alléguées par les apôtres dans un sens purement typique. S. Matthieu (II, 18) applique, par exemple, au massacre qu'Hérode fit faire des Innocents dans Bethléhem et dans tous ses environs, ce passage de Jérémie : « On a entendu un grand bruit sur les hauteurs; on y a oui des cris mêlés de plaintes et de sanglots, de Rachel qui pleure ses enfants et qui ne peut se consoler de leur perte. » Il est clair que ces paroles du prophète concernent d'abord un objet historique et littéral dans la captivité des dix tribus sous les Assyriens, ainsi que l'entendent plusieurs habiles interprètes. L'évangéliste fait néanmoins l'application de ce passage à un autre événement arrivé sous Hérode; mais il ne le fait sans doute que par voie de type, d'allégorie ou de comparaison. C'est que l'on peut considérer sous divers regards une même histoire, une même prophétie, et que dans le passage en question de Jérémie et qui est d'ailleurs relatif à un fait qui s'était déjà passé, il semble que l'Esprit saint ait ménagé exprès les paroles du prophète, pour nous retracer dans le meurtre des Innocents, une peinture bien parlante du malheur arrivé longtemps auparavant aux dix tribus emmenées captives en Assyrie.

Reconnaissons encore qu'il y a quantité d'oracles qu'on doit nécessairement et uniquement expliquer de Jésus-Christ et de son Eglise dans un sens direct et littéral, ainsi que l'ont fait les évangélistes et les apôtres; mais tous les oracles qu'ils citent ne sont point de cette nature, quoique la grande et principale fin des prophéties, le centre commun où la plupart se terminent, soit le Messie. Tenons un juste milieu; n'abandonnons point la voie tracée par nos pères, et de ce que certains oracles cités par les évangélistes et les apôtres ne peuvent souffrir qu'une application de type, d'allégorie ou d'analogie, n'inférons pas que les mêmes passages où ces oracles sont ainsi énoncés dans les écrits du Nouveau Testament, offrent des preuves manifestes de corruption de notre texte hébreu. C'est un œueil dans lequel on ne s'est que trop jeté, faute d'avoir en des notions claires et précises touchant la manière dont les évangélistes et les apôtres appliquent à la nouvelle alliance divers passages, soit des prophètes, soit des autres livres du Vieux Testament.

M. Whiston, duquel j'ai déjà eu occasion de parler, et dont l'hypothèse sur l'état actuel où se trouve notre original hébreu, nous fournit sur quelques considérations que nous réservons pour notre quatrième et dernier mémoire, à prétendre prouver qu'aucun des oracles cités par les évangélistes et les apôtres n'avait eu son accomplissement typique dans la personne de Jésus-Christ. Si M. Whiston trouve des citations qu'on ne peut expliquer que dans un sens typique, on le voit tout de suite recourir à une méthode qui le tire

ment regarder que le Messie et son Eglise. D'autres fois ils allèguent simplement les divines Ecritures dans un sens spirituel, ou ils ne s'en servent, comme l'expriment les théologiens, que par voie d'allégorie, d'analogie ou de comparaison, de figure (1) ou de type,

(1) Il est dit au sujet de l'agneau pascal, dans l'Exode, XII, 46 : *Nec os illius confringetis*, passage qu'on entend, dans un sens typique, du Christ, qui devait souffrir et être crucifié, comme l'explique S. Jean, XIX, 36. Ce dernier sens n'est pas moins vrai que le premier qui lui sert de voile; il le suppose toujours, parce qu'il est fondé sur la lettre du texte.

Vous trouverez d'autres exemples dans Nombres, XXI, 8, 9, comparés avec Jean, III, 14, 15; Jonas, II, 1, 40, comparés avec Jean, III, 14, 15; 25, 24, avec l'Eplre aux Ephésiens, V, 31, 32; Océ, XI, 1, avec Math., II, 15, etc. Il y a pourtant des interprètes qui prétendent que S. Matthieu allègue ici ce témoignage d'Osée dans un sens immédiat.

Reconnaissons donc qu'il y a des prophéties alléguées par les apôtres dans un sens purement typique. S. Matthieu (II, 18) applique, par exemple, au massacre qu'Hérode fit faire des Innocents dans Bethléhem et dans tous ses environs, ce passage de Jérémie : « On a entendu un grand bruit sur les hauteurs; on y a oui des cris mêlés de plaintes et de sanglots, de Rachel qui pleure ses enfants et qui ne peut se consoler de leur perte. » Il est clair que ces paroles du prophète concernent d'abord un objet historique et littéral dans la captivité des dix tribus sous les Assyriens, ainsi que l'entendent plusieurs habiles interprètes. L'évangéliste fait néanmoins l'application de ce passage à un autre événement arrivé sous Hérode; mais il ne le fait sans doute que par voie de type, d'allégorie ou de comparaison. C'est que l'on peut considérer sous divers regards une même histoire, une même prophétie, et que dans le passage en question de Jérémie et qui est d'ailleurs relatif à un fait qui s'était déjà passé, il semble que l'Esprit saint ait ménagé exprès les paroles du prophète, pour nous retracer dans le meurtre des Innocents, une peinture bien parlante du malheur arrivé longtemps auparavant aux dix tribus emmenées captives en Assyrie.

Reconnaissons encore qu'il y a quantité d'oracles qu'on doit nécessairement et uniquement expliquer de Jésus-Christ et de son Eglise dans un sens direct et littéral, ainsi que l'ont fait les évangélistes et les apôtres; mais tous les oracles qu'ils citent ne sont point de cette nature, quoique la grande et principale fin des prophéties, le centre commun où la plupart se terminent, soit le Messie. Tenons un juste milieu; n'abandonnons point la voie tracée par nos pères, et de ce que certains oracles cités par les évangélistes et les apôtres ne peuvent souffrir qu'une application de type, d'allégorie ou d'analogie, n'inférons pas que les mêmes passages où ces oracles sont ainsi énoncés dans les écrits du Nouveau Testament, offrent des preuves manifestes de corruption de notre texte hébreu. C'est un œueil dans lequel on ne s'est que trop jeté, faute d'avoir en des notions claires et précises touchant la manière dont les évangélistes et les apôtres appliquent à la nouvelle alliance divers passages, soit des prophètes, soit des autres livres du Vieux Testament.

M. Whiston, duquel j'ai déjà eu occasion de parler, et dont l'hypothèse sur l'état actuel où se trouve notre original hébreu, nous fournit sur quelques considérations que nous réservons pour notre quatrième et dernier mémoire, à prétendre prouver qu'aucun des oracles cités par les évangélistes et les apôtres n'avait eu son accomplissement typique dans la personne de Jésus-Christ. Si M. Whiston trouve des citations qu'on ne peut expliquer que dans un sens typique, on le voit tout de suite recourir à une méthode qui le tire

et dans un sens moral ou tropologique, enfin dans un sens analogique, qui est relatif aux biens éternels.

aisément d'affaire, mais qui n'est pas moins fautive. C'est de dire que ces passages cités par les apôtres manquent aujourd'hui dans nos exemplaires hébreux, et que les Juifs ont eu la malice de nous en priver.

M. Whiston insiste plus d'une fois là-dessus dans un ouvrage qui a pour titre : *The literal accomplishment of Scripture prophecies, etc., ou Accomplissement littéral des prophéties de l'Ecriture, etc.*, avec un supplément où l'on prouve que l'histoire que nous avons d'Aristée, de la version du Pentateuque par les LXX interprètes n'est pas supposée, etc. Londres, 1734. Voyez la *Bibliothèque anglaise, ou Histoire littéraire de la Grande-Bretagne*, par Armaud de la Chapelle, tom. XII, première partie, art. 3, pag. 62, suiv. Le savant journaliste a accompagné l'analyse qu'il nous a donnée de cet ouvrage de quelques réflexions qui font sentir les grands défauts de l'hypothèse de M. Whiston.

On doit se rappeler que le livre de cet Anglais était pour servir de réponse à un autre ouvrage du fameux Collins, et qui est intitulé : *A Discourse of the grounds and reasons of the christian religion, etc., in two parts, etc. Discours sur les fondemens et les raisons de la religion chrétienne, divisé en deux parties*, dont la première contient quelques observations sur les passages du Vieux Testament qui sont cités dans le Nouveau et particulièrement sur les prophéties citées du premier et dites être accomplies dans le dernier. La seconde contient un examen du système avancé par M. Whiston dans son *Essai* pour rétablir le vrai texte du Vieux Testament et pour justifier les citations qui en sont faites dans le Nouveau, etc. Ouvrage imité, rédigé par de savantes plumes et trop connu pour que je m'y arrête. Voyez la savante préface que M. Abraham Lemoine a mise à la tête de sa traduction française des Discours de M. Sherlock, intitulés : *De l'usage et des fins de la prophétie dans les divers âges du monde*, Paris, 1734, tom. 1, pag. 2, suiv.

Si M. Collins y garda l'anonyme, ce ne fut que pour se divertir impunément aux dépens du public et de la religion. Au lieu de ne s'occuper que de la recherche de la vérité, cet auteur libérin ne pensa qu'à y répondre un pyrrhonisme dogmatique. Il ne faut que lire sous son *Apologie pour le droit de discussion et pour la liberté d'écrire*, qu'il mit au commencement de son livre, pour s'apercevoir dans quel esprit il le composa. On trouvera encore un bon extrait du même ouvrage dans la première partie du XI<sup>e</sup> tome de la *Bibliothèque anglaise*, pag. 88, suiv. Consultez aussi le *Nouveau Dictionnaire historique et critique, etc.*, par Jacques-Georges de Chaufoëc, tom. II, art. *Antoine Collins*, pag. 120, suiv. Vous y trouverez des détails avec une notice raisonnée des écrits que ce livre a occasionnés.

Il faut avouer que M. Whiston avait de tout autres vues que le fameux Collins. Il fut presque le premier qui se mit sur les rangs, pour défendre la religion contre les attaques de cet ennemi des monuments de la révélation judaïque et chrétienne. Mais cet Anglais, trop attaché à ses idées particulières sur l'accomplissement des prophéties et sur l'état de notre texte hébreu, donna trop de prise à son adversaire. M. Whiston ne voulait reconnaître qu'un sens littéral et immédiat dans toutes les prophéties du Vieux Testament que les apôtres appliquent à Jésus-Christ (opinion qu'il soutint dans ses sermons pour la fondation de M. Boyle; voyez *Défense de l'anglais, tout naturel que réelle, etc.*, traduction de M. Gil bert Burnet, édit. de la Haye, 1740, tom. III, pag. 311, suivantes). C'était un système diamétralement opposé à celui de M. Collins, qui ne voyait dans tous ces augustes oracles qu'un sens purement allégorique ou de simple accommodation, n'ayant aucune relation

C'est ainsi qu'en faisant allusion aux passages de l'Ancien Testament, les écrivains du Nouveau montrent la parfaite harmonie qui régnait entre l'un et l'autre. Mais dans toutes ces différentes manières de les appliquer aux événements qui concernent la nouvelle alliance, Jésus-Christ et les apôtres ont eu plutôt en vue le sens (1) de la phrase des auteurs sacrés que la lettre du texte. Ils ne s'en sont servis qu'autant que ces passages étaient analogues à l'objet principal de leurs instructions et étroitement liés aux dogmes qu'ils voulaient établir ou développer d'après les mêmes témoignages des saintes Ecritures.

Rien ne serait plus incohérent que de conclure de cette manière d'alléguer les passages du Vieux Testament, que notre texte hébreu, ou on le trouve avec quelque variété (2), n'est point le même origi-

manifeste aux événements auxquels les apôtres les ont appliqués. Celui-ci nous enlevait une des plus fortes preuves qui établissent la divinité de l'Evangile; l'autre donnait dans des extrêmes, pour avoir méconnu la nature de ces divines oracles. M. Whiston supposait continuellement que les livres hébreux de l'Ancien Testament avaient été corrompus, surtout dans les endroits qui ne sont susceptibles que d'un sens typique et mystique. Ce savant Anglais eût absolument renoncé à cette singulière idée, s'il n'eût point manqué le véritable objet des citations que les apôtres font de l'Ancien Testament dans le Nouveau.

Je me dispense de dire un mot touchant le paradoxe de P. Hardouin qui a supposé qu'avant même la venue du Sauveur il existait déjà une version latine de tout le Vieux Testament, et que ce n'eût qu'une suite de traductions que Jésus-Christ et les apôtres ont cités nos Ecritures, soit dans leurs discours, soit dans leurs écrits (*Joan. Hardouin et societas Jesu, Commentarium in Novum Testamentum*, Amstelodami, 1741; *Annot. in Matth. V*, 18, pag. 25, seq. in *Act. Apost. XIII*, 46, pag. 378; in *Epist. ad Hebr. X*, 5, pag. 665, et alibi).

Feu M. de Fitz-James, évêque de Soissons, s'est élevé fortement contre ce paradoxe, plus digne de mépris que d'une sérieuse réfutation. Voyez son beau *Manuscrit contre le même père et le père Barragar*, tom. 1, part. 1, ch. 2, art. 2, pag. 21, et art. 3, pag. 58, suiv.

(1) Voyez ci-dessus. Nous avons donné des explications à ce sujet.

(2) Il est dit, par exemple, dans les Actes des apôtres, que lorsque Jacob entra en Egypte avec sa famille, ils étaient au nombre de soixante et quinze personnes, comme portent les LXX interprètes. On ne trouve au contraire dans le texte hébreu que le nombre de soixante et dix. Sans recourir aux différentes solutions que les modernes ont données de cette difficulté (voyez entre autres la  *Sainte Bible, avec un commentaire littéral, composé de notes choisies et tirées de divers auteurs anglais*, par M. Chais, tom. 1, pag. 366, suiv.) nous pouvons nous contenter de ce que S. Jérôme en avait déjà dit dans ses questions hébraïques sur cet endroit de la Genèse, XLVI, 27 : « Non enim debuit sanctus Lucas, qui ipsius historie scriptor est, in genes Actuum volumem emittens, continentem aliquod scribere adversus eum Scripturam que jam fuerat genitibus divulgata. Et utique majoris que jam fuerat genitibus divulgata. Et utique majoris opinionis illo duntaxat tempore LXX interpretum imitator autoritas, quam Lucas, qui ignotus et vilis, et non magne fidei in genibus ducatur. » Hieronymus, loc. cit., op. tom. II, part. I, col. 845, seq. Confer. idem in cap. II flabace, op. tom. III, col. 1606. « Evangelistam Lucam tradunt veteres Ecclesie tractatores medicinae artis fuisse scientissim-



nat qui était communément reçu du temps de Jésus-Christ et des apôtres; ou du moins, que ce même texte était déjà corrompu dans le premier ou le second siècle de l'Église, parce que les anciennes versions qu'on employait alors, présentent encore de nos jours quelques-unes de ces citations en de tout autres termes. Quiconque paraitrait de tels principes pour réformer notre original hébreu, ne pécherait-il pas contre les règles d'une exacte critique, et ne nous donnerait-il pas, la plupart du temps, qu'un texte de sa façon?

N'ayons enfin aucune difficulté d'avouer que les apôtres ont cité l'Écriture tantôt selon l'original hébreu (1), tantôt selon la leçon du texte grec des LXX. S. Jérôme lui-même nous en offre des preuves dans ses préfaces et dans ses commentaires sur les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ne disons pas toutefois avec le P. Morin (2), ni avec Isaac Vossius (3), que ce saint docteur a été le seul d'entre les Pères qui se soit déclaré en faveur de l'original hébreu; et que tous les autres ont considéré la version des LXX comme le seul texte qui fût authentique. S. Jérôme a fait grand cas de notre original, parce qu'il en a senti tout le prix, et qu'en bon connaisseur, il a vu combien ce texte était en effet supérieur à la traduction des LXX. Mais il n'a pas refusé à cette version les éloges qui lui sont dus. On trouve même dans les premiers siècles de l'Église plusieurs Pères qui ont donné à l'original du Vieux Testament le haut rang qu'on ne peut lui disputer encore de nos jours parmi les versions grecque, latine et orientale, quelle que soit leur grande antiquité, et de quelle autorité qu'elles soient dans l'Église. Nous pouvons bien nous dispenser d'accumuler ici une foule de témoignages des plus anciens Pères grecs et latins, en faveur de ce même texte, après ce qu'en a produit Humfred Hody (4) dans un ouvrage digne

num, et magis græcæ literas scivisse quam hebræas. Unde et sermo ejus tam in Evangelio, quam in Actibus apostolorum, id est in utroque volumine, compitor est, et secularum redoleo eloquentiam: magis que testimonium græcis utilitur quam hebræis. » Idem in cap. VI Isaie, operum tom. III, col. 64. « Hoc generaliter observandum, quod ubicunque sancti apostoli, aut apostolici viri loquantur ad populum, his plurimum testimonium abutuntur, que jam fuerant in gentiliis divulgata. » Idem, Quæst. hebr. in Genes., oper. tom. II, part. I, col. 544.

(1) Voyez Humfred Hody de *Biblor. Textibus original.* lib. III, part. I, cap. 2, pag. 245, seqq.; Christianus Scholanus, de *Auctoritate versionis septuagintaviralis* Franquerae 1665; Jo. Alb. Fabricius, *Biblioth. græc.* lib. III, cap. 12, § 7, pag. 551; ejusd. *Delectus Argument. de Verit. relig. christian.* cap. 28, pag. 525.

(2) *Exercitationes biblicæ*, lib. I, exercit. 5, cap. 4, § 1, et exercit. 4, cap. 4, pag. 81, 89, edit. Paris. 1669. Confer. ejusd. præfatio in LXX interpret. versionem a se editam an. 1628.

(3) *Dissertatio de LXX interpret. eorumque translatione*, Hagæ comitum 1661, cap. 1, pag. 5, et cap. 50, pag. 98, seq. Idem, in *Responsione ad Christianum Scotanum*, etc.

(4) Loc. cit. cap. 3, seqq., et part. II, cap. 1, seqq.

de l'attention des savants, et qui eût immortalisé son auteur, s'il y avait toujours gardé cette sage modération qu'on ne peut trop allier avec l'esprit de parti.

Je ne dirai donc rien de tous ces grands hommes qui vécutent dans les beaux âges du christianisme, tels que S. Barnabé, S. Clément pape, S. Ignace, S. Justin, S. Irénée, Tertullien, Théophile d'Antioche, S. Cyprien, Clément d'Alexandrie, Lactance, S. Hippolyte, Jules-Africain, Eusèbe de Césarée, S. Épipliane et autres. Tous ces illustres docteurs eurent beaucoup de vénération pour le grec des LXX. La plupart le considérèrent comme l'unique règle des disputes qu'ils eurent à soutenir contre les Juifs et les hérétiques de leur temps; mais ils reconnurent dans notre original hébreu un caractère d'autorité et de vérité, rien moins qu'inférieur à celui des versions mêmes dont ils eurent tant d'estime. Comment n'auraient-ils pas respecté ce texte, eux qui ne délaignaient pas de consulter les Juifs sur les difficultés de l'Écriture? « Quand Origène, Clément d'Alexandrie, Eusèbe et plusieurs autres, observe S. Jérôme, expliquent quelques passages de nos livres saints, pour donner un plus grand poids à ce qu'ils avancent, ils ont coutume de dire: *Un Hébreu me disait, ou j'ai appris d'un Hébreu, ou Les Hébreux sont dans ce sentiment* » (1).

J'ai observé plus haut (2), qu'à mesure que la religion chrétienne se répandait dans les provinces occidentales de l'empire romain et dans une bonne partie de l'Orient, on communiçait les Écritures aux peuples qui recevaient l'Évangile, et on traduisait les livres saints en leur langue, selon les besoins des Églises. Les différentes versions qui parurent alors, et qu'on voit citées dans les ouvrages des Pères, auraient servi beaucoup à constater l'intégrité de notre original hébreu, si elles fussent parvenues tout entières jusqu'à nous. En rapprochant ces versions les unes des autres, en les conférant exactement avec le texte primitif, elles y eussent répandu des traits lumineux.

Il est vrai que dans l'Église latine, on ne vit d'abord d'autre version que l'ancienne italique ou commune, tirée du texte grec des LXX, ainsi que je l'ai encore remarqué (3). La plupart des autres traductions qui furent faites en diverses langues au temps des apôtres, ou peu de siècles après, décelèrent aussi une même origine que cette ancienne Vulgate. L'Église d'Orient était, pour ainsi dire, née avec la version des LXX. L'usage assez commun du langage

(1) Ipse Origenes, et Clemens, et Eusebius, atque alii complures, quando de Scripturis aliqua disputant, referunt mihi Hebræus; Audivi ab Hebræo: Hebræorum ista est sententia. Idem, *Apolog. advers. Ruffin.* lib. I, Oper. tom. IV, part. II, col. 365. C'est apparemment ce qui a fait dire au même père: *Apostolici viri Scripturis utuntur hebræicis.* Idem, loc. cit. col. 455.

(2) Voyez ci-dessus.

(3) Voyez ci-dessus.

des Grecs dans tout l'empire romain, l'ignorance ou étaient les peuples de la langue des Hébreux; tout dut concourir en quelque façon, à n'avoir recours qu'au texte de cette version fréquente, pour en faire d'autres à l'usage des divers peuples convertis au christianisme. Mais il y avait dans ces premiers temps une version qui est d'une grande autorité, et qui peut beaucoup contribuer à venger notre texte hébreu de ces prétendues corruptions qu'on lui impute de nos jours.

On s'aperçoit que j'ai en vue la version syriaque, qui fut faite sur le texte original de nos Écritures, et dont les Syriens (1) se sont servis de tout temps dans leurs ecologies. Cette version est une des plus anciennes qu'on ait eues dans les différentes langues orientales, depuis la naissance du christianisme (2). Son antiquité est la mieux attestée par les témoignages des Pères. Mais il n'est point nécessaire de la faire remonter aussi haut que le prétendent quelques savants (3) de Syrie, qui en datent l'origine du temps même de Salomon; ni de dire avec

(1) Gregorius Bar-Hebræus, sive Abulpharagius, *Historia Compendiosa Dynastiæ*, etc. Arabicè edita et latina versæ ab Eduardo Pocockio, Oxoniæ 1665. dynast. VI, pag. 64; Brian, *Walton. Prolegomen.* arabicæ, qui distingue les Syriens en Occidentaux et en Orientaux, dit que les premiers se servent indifféremment de la version que nous appelons simple, et d'une autre syriaque faite sur le grec des LXX. Mais, quoiqu'ils estiment beaucoup celle-ci, ils n'en font point usage dans le service public. Cela est cause que les Mss. de cette version sont extrêmement rares en Europe. (Voyez Eusèbe Renaudot, *Perpétuité de la foi de l'Église catholique sur les sacrements*, tom. V, liv. VII, ch. 7, pag. 538). Les exemplaires qu'on possédait André Basius, et qu'il cite souvent dans ses écrits, étaient même incomplets. (Ejusd. *Mæxi epist. nuncupatoria commentarii in Josue, et præfat. annotationum in eund; Præfat. ejusd. in commentarium Bar-Cephæ de paradiso a se latine conversum*; confer. le Long, *Biblioth. sacr.* tom. I, cap. 2, sect. 5, pag. 95 et 96; Jo. Gottlob. Carpzov., *Crit. sacr.* part. II, cap. 5, § 2, pag. 659, seq.) — Il y en a toutefois dans la Bibliothèque du Vatican; celle du grand duc de Toscane en conserve un où il manque seulement le IV<sup>e</sup> chapitre de Daniel (*Clariss. Ecod. Steph. Assemanii, Bibliotheca medicæ Laurentianæ Codd. Mss. catalogus, cod. I, inter Palatinos, pag. 50*).

(2) Eusebius Renaudot, *loc. cit.*, pag. 557. Confer. le Long, *loc. cit.*, pag. 95, seq.; Bernard de Montfaucon, *Preliminaria in Hexapla Origenis*, cap. 1, § 8, pag. 19.

(3) De hac autem syriacæ editione tres fuere auctorum sententiæ: prima, quod ea tempore Salomonis et Hiramii regum proditi; altera, quod Atsa sacerdos cum ab Assyrio Samaritan missus esset, eamdem hæc transtulit; tertia demum, quod debuit Ades (alias Thaddæ) apostoli, et Abhari Edessæ regis elaborata esse, quando et Testamentum Novum eadem simplici versione traductum fuit. Gregorius Bar-Hebræus, *Horæum mysteriorum, sive commentarius in Scripturam*. Confer. Josephi Simonii *Assemanii Bibliotheca orientalis, clementina, vaticana*, Romæ, 1721, tom. II, pag. 279; Gabrielis Sionita *Præfatio in Psalterium syriacum a se editum*, Parisiis, 1625; Abrah. Echellensis *Note ad catalogum librorum chaldaicorum Hebræo a se latinitate donatum*, Romæ, 1655, pag. 258, seqq.

eux que ce prince la fit entreprendre à la prière d'Hiram, roi de Tyr, du moins pour ce qui concerne une bonne partie des livres du Vieux Testament. Sans nous arrêter à une date si reculée, qui n'a de fondement que dans l'illusion des Orientaux, ni sans insister sur une autre date également arbitraire, antérieure de plusieurs siècles à la venue de Jésus-Christ, nous pouvons assurer que la composition de cette version qu'on appelle simple (1), pour la distinguer d'une autre moins ancienne (2) et faite sur le texte des LXX, touche aux premiers âges de l'Église (3). Isaac Vossius s'est donc trompé, en soutenant qu'elle n'avait que cinq ou six cents ans d'antiquité (4). Malgré les altérations qui sont survenues à cette version par les laps des temps, par l'infidélité, par l'ignorance des copistes, enfin par la négligence des Syriens eux mêmes, elle conserve encore de nos jours une infinité de passages très-propres à constater l'intégrité de notre texte hébreu, depuis tant de siècles. Si plus d'une fois elle s'éloigne de son original, du moins si nous en jugeons par la version que nous avons dans nos polygotes, en général cette version est assez exacte, comme l'ont observé des savants critiques (5).

(1) *Versio simplex*, c'est ainsi que les Marcionites l'appellent communément.

(2) Gregorius Bar-Hebræus, *Historia dynastiæ*, dynast. 6, pag. 61.

(3) Voyez Brian, *Walton, loc. cit.*, pag. 90, seq.; Jo. Gottlob. Carpzovius, *Crit. sacr.*, part. II, cap. 5, § 2, pag. 625, seq.; le P. le Quien, *l'Antiquité des temps dérivée*, ch. 5, pag. 80; *Trattato della lingua ebraica, e sue offine*, del P. Bonifazio Finetti de' predicatori, sezione 4, pag. 80, seq.; Thom. Smith, *Vite quorundam eruditissim. virorum*, Londini, 1707, in vita Jacobi Usserii, pag. 62.

(4) Isaac. Vossius, *Dissertatio de LXX interpret.*, cap. 28, pag. 80, seq.

(5) Rich. Simon, *Hist. crit. du Vieux Testam.*, liv. II, ch. 15, pag. 272; Josephus Simonius Assemanus, *loc. cit.*, pag. 282, seq.; Michel le Quien, *loc. cit.*, pag. 81.

Parmi les Mss. de cette version simple, et dont le P. le Long fait mention (*loc. cit.*), il en est un entre autres qui a été l'un très-grand usage pour l'édition syriaque de la Polyglotte de Londres. C'est celui que Jacques Usser fit venir du Levant et qu'il y fit copier en 1627, sur un exemplaire qu'avait Ignace, patriarche d'Alexandrie. Voici le jugement qu'un savant critique porte de la version syriaque, telle qu'elle était dans ce manuscrit qui renfermait tous les livres de l'Ancien Testament, à l'exception du Psautier: *Translatio hæc admodum exacta est et fidelis, et textus hebraici vestigiis ubique fere admodum presse insisit, exceptis libris Paralipomenon qui admodum fæde habiti. plurima passim ommissa, superaddita, immutata ac detorta habent, sicut Proverborum liber nullis in loca a textu hebraico longe abi. In cæteris libris magna fide versatus est hic interpret. sicut tamen ut in locis difficultioribus, istæ ad alii interpret. periculis, a vero sensu aberrat hæud raro, in quorum nonnullis ad græcæ versionem interdum se accommodat... Quamquam autem elegantissime scriptus est hic liber, puncta tamen et interpunctio non notæ hæud raro perperam se habent, sive id nostri hujus exscriptoris vitio factum, sive altiore originem habet. Arnoldus Bootius, initio Animadversionum sacrarum in Vetus Testamentum, apud Jacob le Long, loc. cit., pag. 95, seqq.*



Le célèbre Michel Lejay est le premier (1) qui nous ait procuré presque en entier cette ancienne version du Vieux Testament. Il la fit traduire en latin par Gabriel Sionite, habile maronite, et l'inséra dans sa magnifique édition de la Polyglotte de Paris. Brian Walton la réimprima quelque temps après dans sa Polyglotte de Londres; il nous la donna et plus clabrée et plus copiée (2), avec plusieurs diversités de leçons (3) tirées de quelques Mss. Ces variantes pourraient en rectifier plus d'un passage. Les citations qu'on en trouve dans Méliot, S. Jean Chrysostome, Théodoret (4) et dans d'autres Pères, seraient aussi d'un grand usage pour la rétablir en bien des endroits. Mais qu'on ne rejette point indistinctement la cause de toutes ces diversités de leçons sur les variations auxquelles ont pu être sujets les manuscrits hébreux depuis le temps que cette version fut composée. Il semble même, qu'elle part de différents interprètes (5), et il est rare que les traducteurs s'assujétissent toujours scrupuleusement à leur original.

Si nous jugeons aujourd'hui de la sincérité de notre texte hébreu par les traductions que nous en avons vu paraître depuis deux cents ans, il n'y a personne qui ne crût que ce texte a été considérablement altéré. Il est cependant certain que nos imprimés hébreux sont encore tels qu'on les publia d'abord dans le XV<sup>e</sup> siècle, si nous en exceptons de très-légers changements que nos éditeurs ont jugé à propos d'y faire par le moyen de quelques manuscrits. Disons-en autant des différences qui se trouvent entre notre texte hébreu et la version syriaque qui nous en reste (6).

(1) Quelques années auparavant, Thomas Erpénius avait publié tous les psaumes de cette version à laquelle il ajouta une traduction latine de sa façon. Ce Psautier parut à Leyde en 1625, in-4°. Gabriel Sionite fit imprimer en même temps à Paris un Psautier syriaque qu'il accompagna aussi d'une traduction latine; c'est cette dernière traduction que Lejay fit réimprimer dans sa Polyglotte. On ne voit pas qu'Erpénius et Gabriel Sionite eussent eu connaissance d'un autre Psautier syriaque et arabe, imprimé au mont Liban en 1610, in-fol.

(2) *Confer. ejusd.* Walton, loc. cit., pag. 89; Carpovius, loc. cit., pag. 622; le Long, loc. cit., cap. 1, pag. 57, seq., et cap. 2, pag. 105. On trouve dans l'édition de Londres les livres d'Esther, de Judith, de Tobie, l'Épître de Jérémie et celle de Baruch, les fragments du livre de Daniel, les II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> livres des Machabées. Ce que Lejay avait omis dans la Polyglotte de Paris.

(3) Elles sont dans le VI<sup>e</sup> tome de la même Polyglotte de Walton.

(4) Voyez Andreas Mullerus, *Dissertat. de Syriacis librorum sacrorum versionibus*, etc., que exist. in *jusd. Symbolis syriacis*, edit. Berolinens. 1075, pag. 42, seq.; Bernard de Montfaucon, *Prælimin. in Hexapla Origen.*, cap. 1, § 8, seq., pag. 18, seq.

(5) Voyez Jacob. Christoph. Iselius, *Specimen Observationum et Conjecturarum ad Oriental. Philologiam et Criticam pertinentium*, Basilæ 1704, cap. 5; le Long, loc. cit., cap. 2, pag. 102, seq.; Henricus a Porta, *Canonicus Ord. Prædicat. De Linguarum Orientalium ad omne doctrinæ genus Præstantia*, etc., Mediolani 1758, pag. 93.

(6) Dans la bibliothèque du grand duc de Florence, on conserve un Psautier Ms. d'une très-ancienne

M. Simon (1) a montré par divers passages de cette même version, collationnés avec notre original, qu'elle a beaucoup dégénéré de son ancienne simplicité. Il nous a fait observer qu'elle est maintenant en quelque façon une version mixte, puisqu'on l'a réformée en plusieurs endroits sur une autre (2) traduction qui a été faite sur le grec de LXX interprètes. Il est vrai que les exemples qu'en porte ce critique (3), comme ceux qu'en a donnés Carpovius (4), sont tirés de nos Polyglottes; je crois cependant, qu'en consultant les anciens manuscrits (5) qui

version syriaque, qui ne s'accorde ni avec l'hébreu, ni avec les LXX. Ce manuscrit est d'une grande antiquité, comme le remarque le savant éditeur de ce catalogue (Clar. Steph. Evod. Assemanus Arch. Apameæ, *Biblioth. Medicæ Lauriniane et Palatinæ Codicum Mss. Catalogus*, Florentiæ 1742, pag. 51). Ce Psautier prouve que cette version a été interpolée de bonne heure; ou du moins, que l'auteur s'est donné trop de liberté dans sa traduction des Psaumes.

(1) Loc. cit., pag. 275, seq. *Confer. ejusd. Dissertationes Criticæ de variis Bibliorum Editionibus*, cap. 21, pag. 173, seq.

(2) *Occurrunt codices pro scribarum studio, ut commodo, ex utraque versione (ex Hebræo et LXX) contexti et interpolati*. Abraham Echeleensis, loc. cit., pag. 249. Cette observation doit être d'un grand usage, pour bien apprécier les diversités de leçons qu'on trouve entre notre texte hébreu et le syriaque. Elle pourra nous servir lorsque nous ferons mention d'un Ms. syriaque qui est du commencement du VIII<sup>e</sup> siècle, et dont feu M. l'abbé Ladvocat nous a donné une notice dans le *Journal des savants*, du mois d'août de l'année 1765, pag. 1619 et suivantes. Nous parlerons de ce manuscrit dans notre IV<sup>e</sup> Mémoire.

(3) R. Simon, loc. cit.

(4) *Critic. Sacr.*, part. II, cap. 5, § 2, p. 626, seq.

(5) Sans parler de quelques manuscrits dont on trouve des notices dans différents catalogues imprimés, tels que ceux des bibliothèques du roi de France et du grand duc de Toscane, etc.; celui de la bibliothèque du Vatican, composé par MM. Assemanus, fait mention d'un manuscrit qui renferme tout l'Ancien Testament de la version simple. Ce manuscrit n'est pas, à la vérité, bien ancien, puisque Serge Risus, archevêque de Damas, ancien élève du collège de la Propagande, et mort en 1658, l'écrivit de sa propre main. Il l'accompagna de plusieurs variantes renvoyées au bas des pages, et qui peuvent être fort utiles (*bibliotheca apostolica vaticana catalogus*, tom. II, part. II, cod. 7, pag. 14). Du reste il ne paraît point que cet archevêque ait fait pour son manuscrit, le moindre usage des Polyglottes de Paris et de Londres; comme le disent les savants auteurs de ce catalogue. Les premières ne furent rendues publiques qu'en 1645, et l'on ne vit les secondes imprimées qu'en 1657, temps auquel était déjà mort Serge Risus, selon nos auteurs eux-mêmes. Voyez aussi le P. le Long (*Biblioth. Sacr.*, sect. 5, cap. 2, pag. 121, et in *Indice*, pag. 579). Il est bien plus probable que le docteur Maronite n'aura pas négligé le savant Commentaire d'Abulpharage sur toute l'Écriture, que le docteur Maronite n'aura pas négligé le savant Commentaire intitulé : *Horreum Mysteriorum*. Ce même Com. intitulé : *Horreum Mysteriorum*, que le même Com. mentaire, qui n'est pas encore imprimé, renferme quantité de ces variantes. Il y en a un exemplaire dans la bibliothèque du collège des Maronites de Rome, et un autre dans celle du Vatican. Feu M. Assemanus, si célèbre dans la république des lettres, nous a donné une notice de ce manuscrit dans le II<sup>e</sup> tom. de sa *Bibliotheca Orientalis, Clementina, Vaticana*, pag. 277, seq. *Confer. Steph. Evodius*, loc. cit., cod. Palatin. 26, pag. 69. On sait d'ailleurs

que Serge Risus ne manquait pas de très-bons manuscrits syriaques (le Long, loc. cit., pag. 95) qu'il dut sans doute consulter en transcrivant celui dont nous parlons. Voyez le Catalogue de la bibliothèque du Vatican, tom. cit., part. II, cod. 8, pag. 19.

(1) Albert Schultens a entrepris de prouver dans ses Observations philologiques sur le livre de Job que quantité de mots hébreux de ce livre peuvent beaucoup mieux s'expliquer par le secours de la langue arabe que ne l'ont fait bien des interprètes. *Confer. ejusd. Schultens Origines Hebrææ, sive Hebrææ lingue antiquissima natura et indoles ex Arabiæ penetratibus recessibus*, lib. I, tom. I, Franequeræ 1724, passim; *Originum Hebræorum* tomus II, cum *Vindictis* tom. I, nec non *libri De defectibus hodiernæ lingue hebrææ adversus Cl. Dissertatorem* (Driesseniun), *Accedit gemina oratio de lingue Arabicæ Antiquitate et sororia cognatione cum hebræa*, etc. Lugduni Batav. 1758, cap. 1, pag. 9, seq. et alibi passim.

(2) Voyez Jo. Alb. Fabricius, *Salutaris Lux Evangelii*, edit. Hamburg. 1751, cap. 2, pag. 55, cap. 5, pag. 84 et cap. 15, pag. 287; Joseph Simonius Assemanus, *Biblioth. Orientalis, Clementina, Vaticana*, tom. III, part. II, de Syris Nestorianis, § 3, pag. 591, seq.

existent encore dans nos bibliothèques, nous aurions, au sujet de cette version, quelque chose de plus exact que ce que nous en avons dans nos imprimés. Quoi qu'il en soit de tous ces changements que la version syriaque a essayés, nous pouvons dire avec confiance qu'elle offre dans l'état même où nous la voyons de nos jours un très-fort argument en faveur de l'intégrité essentielle de l'original hébreu, quelles que soient d'ailleurs les diversités de leçons entre les deux textes manuscrits ou imprimés.

Nous ne devrions pas omettre ce qui concerne la version arabe que nous avons de l'Ancien Testament, si nous étions assurés que son antiquité touchât aux siècles qui font l'objet de ce second mémoire. On n'ignore point que cette version est très-propre à éclaircir une foule de passages de notre original (1). Il y a là-dessus une unanimité de sentiments parmi les meilleurs critiques. En fixant la signification incertaine de plusieurs termes hébreux, par le moyen de quantité de racines communes aux deux langues, la même version justifie pleinement le texte de nos Écritures hébraïques dans tous ces endroits qu'on ne saurait bien comprendre sans le secours de l'arabe. Il n'est pas cependant facile de déterminer le vrai point de temps auquel elle fut composée. Il y a des indices assez marqués qu'elle ne devance pas le VII<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, ou les conquêtes des Sarrasins dans les provinces de l'Orient. Ce n'est pas que ce peuple, chez qui le christianisme s'introduisit de très-bonne heure (2), n'eût eu auparavant en sa langue une traduction des livres saints; mais on ne voit pas que celles qui sont parvenues jusqu'à nos jours aient quelque chose de commun avec cette ancienne version que les Arabes eurent probablement à leur usage particulier dans les premiers âges de l'Église. Il est encore plus difficile de décider s'ils firent d'abord leur traduction sur notre original hébreu. Les monuments nous manquent pour être en état de percevoir une antiquité d'environ dix-sept siècles.

que Serge Risus ne manquait pas de très-bons manuscrits syriaques (le Long, loc. cit., pag. 95) qu'il dut sans doute consulter en transcrivant celui dont nous parlons. Voyez le Catalogue de la bibliothèque du Vatican, tom. cit., part. II, cod. 8, pag. 19.

(1) Albert Schultens a entrepris de prouver dans ses Observations philologiques sur le livre de Job que quantité de mots hébreux de ce livre peuvent beaucoup mieux s'expliquer par le secours de la langue arabe que ne l'ont fait bien des interprètes. *Confer. ejusd. Schultens Origines Hebrææ, sive Hebrææ lingue antiquissima natura et indoles ex Arabiæ penetratibus recessibus*, lib. I, tom. I, Franequeræ 1724, passim; *Originum Hebræorum* tomus II, cum *Vindictis* tom. I, nec non *libri De defectibus hodiernæ lingue hebrææ adversus Cl. Dissertatorem* (Driesseniun), *Accedit gemina oratio de lingue Arabicæ Antiquitate et sororia cognatione cum hebræa*, etc. Lugduni Batav. 1758, cap. 1, pag. 9, seq. et alibi passim.

(2) Voyez Jo. Alb. Fabricius, *Salutaris Lux Evangelii*, edit. Hamburg. 1751, cap. 2, pag. 55, cap. 5, pag. 84 et cap. 15, pag. 287; Joseph Simonius Assemanus, *Biblioth. Orientalis, Clementina, Vaticana*, tom. III, part. II, de Syris Nestorianis, § 3, pag. 591, seq.

A juger de ce qu'on pu faire les premiers fidèles établis en Arabie, par les versions arabes qui nous restent, soit manuscrites, soit imprimées, il semble que ces anciens chrétiens consultèrent plutôt le grec des LXX, peut-être même la version syriaque vétraire ou simple, que le texte primitif de nos Écritures.

Un savant dont l'autorité est d'un grand poids dans ces sortes de matières, a dit (1) que nos versions arabes faites originaires selon l'hébreu, sont toutes d'auteurs juifs (2) ou samaritains. On voit encore plusieurs éditions de la Bible en arabe, mêlées (3) de telle manière, qu'on ne peut presque reconnaître de quel texte ces versions ont été prises; car il s'en trouve où la version est selon le grec, et dans laquelle il y a plusieurs endroits tirés des versions selon l'hébreu, quelquefois de celle de rabbi Saadias et quelquefois d'autres.

On en distingue pourtant deux éditions dont la plupart des chrétiens d'Orient font beaucoup de cas, et qu'ils emploient dans le service divin (4). Mais

(1) M. l'abbé Renaudot, *Perpétuité de la foi catholique sur les Sacraments*, etc., tom. V, liv. VII, chap. 7, pag. 540. Ce célèbre écrivain nous apprend (*ibid.*, pag. seq.) que la version arabe que nous avons du Pentateuque dans nos Polyglottes, et que la plupart des critiques supposent être la même que celle de Rabbi Saadias Gaon, a été tirée d'un manuscrit écrit en Égypte en 1584 et 1586, à la tête duquel il y a une préface d'un auteur anonyme, mais habile, qui après avoir marqué que la plupart des exemplaires des versions arabes de l'Ancien Testament étaient extrêmement défectueux, dit qu'il avait entrepris d'en faire une révision exacte. Il dit ensuite qu'il a pris pour texte la version de Rabban Cleick Saïli, appelé communément Fiumi. C'est le même que les Juifs nomment Saadias Gaon, écrivain du XI<sup>e</sup> siècle, naît de Fium en Égypte. L'anonyme marque après cela qu'il a conféré cette version avec d'autres faites par des Juifs, et même avec le texte hébreu qu'il se faisait expliquer par un savant rabbin, avec celle d'Hareth, fils de Sinan, et quelques autres sur le texte grec, avec celle d'Abulferge Ebn el Taïb, nestorien, qui est traduite sur le syriaque, avec celle des Samaritains, l'une sur l'hébreu, l'autre sur le grec, enfin avec les versions qui se trouvent dans les Commentaires arabes sur l'Écriture. Si on avait ce travail en entier, ajoute M. l'abbé Renaudot, il serait fort utile pour faire connaître exactement toutes les versions arabes, tant imprimées que manuscrites; mais celui qui l'a copié n'a mis les notes où étaient les différentes leçons qu'aux trois premiers chapitres de la Genèse. On conserve ce manuscrit dans la bibliothèque du roi de France (*Catalogus codicum manuscritorum bibliothecæ regie*, tom. I, Paris, 1759 *inter codices arabicos*, pag. 99).

(2) Je ne sçache pas que nous ayons des Juifs une version arabe de toute l'Écriture. Il n'est pas même probable que les Samaritains l'aient traduite dans la même langue, à l'exception du Pentateuque. Leur prétendu livre de Josué est bien différent du nôtre. Voyez Jacob le Long, *Biblioth. sacr.*, loc. cit., pag. 112, seq.; Jo. Christoph. Wolfius, *Bibliothec. hebr.*, vol. I, num. 1755, pag. 954; *ejusd. vol. II*, sive part. II, sect. 6, pag. 451, seq., pag. 457, seq.

(3) M. l'abbé Renaudot, loc. cit., pag. 540. Clar. Steph. Evod. Assemanus, *Biblioth. Medicæ*, etc. *Codd. Mss. Catalog.* cod. 21, *inter Palatinos*, pag. 65.

(4) *Idem* Cl. Assemanus, loc. cit. Jo. Gottl b



comme ces deux traductions, quelque anciennes qu'on les suppose, sont assez récentes (1), eu égard aux temps qui nous occupent, et que la version arabe (2) que l'on a dans nos Polyglottes de Paris et de Lon-

Carpov., *Critic. sacr.*, part. II, cap. 5, § 5, pag. 645.

(1) Confer. Brian. Walton. *loc. cit. Prolegom.*, cap. 15, § 17, pag. 96; Jo. Gottlob Carpov., *loc. cit.*, pag. 646; Eduard. Pocockius, *Præfatio variantibus lectioibus in Pentateuco arabico*, tom. VI, Polyglott. Londinens., præmissa.

M. l'abbé Renaudot dit (*loc. cit.*) que la plus ancienne version arabe de l'Écriture est celle qu'Haret, fils de Sinan, composa d'après le texte des LXX, et qu'il y a plusieurs manuscrits qui portent son nom, quoiqu'ils soient fort différents entre eux; ce que l'on doit toutefois attribuer plutôt à l'ignorance ou à la liberté des copistes qu'à l'auteur de la version. Selon M. l'abbé Renaudot, on ne sait d'Haret que le nom, sans aucun indice du temps auquel il a vécu. Dans une lettre que ce savant abbé écrivit au père le Long, lui lui marqua encore, qu'outre cette version d'Haret, un écrivain anonyme, dont le manuscrit existe dans la bibliothèque du roi, soutient qu'il y en a une d'une plus grande antiquité, dont on ignore l'auteur; enfin une troisième, également faite sur le texte des LXX (Jacob le Long, *Biblioth. sacr.*, *loc. cit.*, pag. 115). Mais si Haret, fils de Sinan ou Senan, fils de Sebah, n'a fleuri que vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'assure le savant Assemani, archevêque d'Apamée (*ubi supra loc. cit.*, pag. 61), il est évident que tous les manuscrits qui passent sous le nom d'Haret, sont très-modernes, et qu'il doit exister d'autres versions arabes, beaucoup plus anciennes, comme l'observe avec raison l'auteur arabe du manuscrit de la bibliothèque du roi de France.

(2) « Quod christianum quemdam alio tempore; sectæ melchitæ, concurrentem aliquando audivi, non reperiri penes ipsos arabice exemplar Bibliorum aliquod, quod æquum filio contextum partibus inter se congruis apteque dispositis constaret; idem de illo quod magnificis nobilissimi viri sumptibus, laudatissimaque virorum doctorum industria Parisiis nobis exhibitum est, Londiniquæ non minori cura ac laude feliciter expressum, merito affirmari posse res ipsa testatur. Eiusmodi scilicet esse quod e diversis atque inter se nullum discrepantibus latinis contextum sit, sive id æque, qui ipsam describeret, sive (quod magis verisimile) quod ipsi ad manum non fuerit omnium librorum ab uno aliquo concinnata versio; adeo ut necesse haberet, quo integrum sibi corpus conflaret, partes parum sibi constantes, ut pote, e diversis fontibus, diversis seculis et a diversarum sententiarum hominibus profectas connectere. Hinc factum, ut librorum Veteris Testamenti alii ea lingua editi fontem hebraicum; alii LXXII<sup>o</sup> versione, sive ex ea immedie, sive (quod de plerisque forsitan affirmandum) mediante syriaca derivati referant. Non idem ergo de omnibus iudicium fieri potest, etc. » Eduard. Pocockius, *loc. cit.* Confer. le Long, *loc. cit.*, pag. 122, seq.; Jo. Gottlob Carpov., *loc. cit.*, pag. 646, seq.; Rich. Simon, *Disquisitiones criticæ*, etc., cap. 21, pag. 177, seq.

Une preuve bien forte que le compilateur de cette version arabe ne s'est point abstenu de suivre son texte primitif avec cette scrupuleuse fidélité que tout traducteur ne doit jamais perdre de vue dans une entreprise de cette nature, c'est que la version, par exemple, du Pentateuque s'attache tantôt à l'hébreu; tantôt elle s'en éloigne, sans s'accorder même avec les autres versions. Aussi doute-t-on avec fondement que cette même version arabe soit celle de Saadias Gaon. Il y a entre l'une et l'autre des différences notables. Le savant Pocock la croit toutefois de ce doc-

tres, n'est point exempte de ces défauts qu'on remarque dans les autres traductions en la même langue, nous ne pouvons pas en retirer tout l'avantage que nous devrions en attendre. Elles ont néanmoins leur grande utilité, en ce qu'elles appuient les différentes observations que nous avons faites jusqu'à présent sur l'intégrité et la pureté essentielles de nos Écritures hébraïques.

Ce que je viens de dire touchant l'utilité de cette version arabe, on peut l'appliquer aussi aux autres textes qui sont imprimés dans la Polyglotte de Londres, et dont il reste encore des manuscrits dans plusieurs bibliothèques de l'Europe. Ces textes rendent également témoignage à la sincérité de l'original hébreu. Mais je me dispense volontiers de discuter cette matière. Les auteurs que j'ai cités touchant les versions syriaques et arabes fournissent suffisamment de lumière sur le même sujet. Il est temps de terminer ce qui a rapport à l'époque que j'envisage.

Je n'insisterai pas même sur les précautions que durent prendre les premiers chrétiens, ceux principalement qui étaient Juifs d'origine, pour garantir les originaux de nos livres saints des erreurs que la malice humaine pouvait y introduire. Dans les églises, il y avait des archives uniquement destinées à conserver le dépôt (1) des divines Écritures. On les mettait par là à couvert des fraudes des hérétiques. On recourait à ces archives, si jamais il arrivait que les exemplaires vissent à se perdre ou à contracter des taches dont des copistes ignorants ne sont que trop capables.

Le siècle d'Origène et les suivants vont nous offrir d'autres considérations intéressantes. Réservez-les pour un troisième et quatrième mémoire.

teur juif; mais il a raison de soutenir qu'elle est beaucoup interpolée, et qu'on l'a retouchée d'après des exemplaires syriaques ou grecs.

(1) Ce que Lactance rapporte au sujet de l'édit de Dioclétien contre les chrétiens, prouve que l'on conservait les saintes Écritures dans les églises que ce prince ordonna de démolir. Les fidèles de Nicomédie firent les premiers exposés aux fureurs de cet ennemi de la foi de Jésus-Christ. « Repente adme dicitur luce ad Ecclesiam prefectus (Galerius) cum dicitur et tribunis et rationalibus venit; et reversus foribus, simulacrum Dei queritur. Scripture reportis incenduntur. Datur omnibus præda. » Lactantius, *de Mortibus persecutorum*, § 12, in fine ejusd. oper. edit. Cantabrig. 1685, pag. 535.

Les chrétiens étaient si jaloux de ce sacré dépôt, qu'ils avaient même des lieux destinés à écrire les livres saints, et l'on en donnait quelquefois des copies pour de l'argent; mais seulement aux chrétiens. « Tuus deinde jubet (Manes) in carcere positus legis christianorum libros comparari,.... sumpto ergo aliquo quantulo auri, modo abierunt ad loca in quibus christianorum libri conscribentur, et simulantes se nuntilos esse christianos, rogabant prestari sibi in carcere constitutum. » Acta Archiepiscopi episcopi. Meppertan., et Manesii hæresiarum Disputatio, ad calcem operum S. Hippolyti ex recens. Jo. Alb. Fabricii, ed. Hamburg. 1718, tom. II, pag. 182.

## TROISIÈME ÉPOQUE.

DE L'INTÉGRITÉ ET DE LA PURETÉ DU TEXTE ORIGINAL DE NOS LIVRES SAINTS DU VIEUX TESTAMENT, DEPUIS LE TEMPS D'ORIGÈNE JUSQU'AU SEIZIÈME SIÈCLE.

Ce serait remplir très-imparfaitement l'objet que nous nous sommes proposé, et nos Considérations deviendraient insuffisantes, si nous nous arrêtions aux seuls siècles que nous venons de parcourir dans nos deux premiers mémoires. Quoique nous osons nous flatter d'avoir dissipé bien des doutes que des critiques peu circonspècts n'ont que trop répandus sur l'intégrité des monuments sacrés de la révélation, notre plan exige que nous fassions d'autres recherches.

Il se présente à nos regards une suite de siècles capables de fournir plus d'une remarque intéressante. Tous ces travaux que les Juifs et les chrétiens ont entrepris en différents temps, sur nos Écritures hébraïques, sont autant de monuments incontestables, liés les uns aux autres, qui forment une chaîne jamais interrompue d'une tradition sûre, pour consta-

ter la conservation de l'original hébreu dans sa pureté et dans son intégrité essentielles jusqu'à nos jours.

Nous suivrons les principaux de ces travaux, en nous attachant d'abord à ceux que nous devons aux chrétiens, depuis Origène jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. De là nous passerons aux travaux dont nous sommes redevables aux Juifs. Nous reprendrons même de plus haut ce qui concerne cette nation, relativement à nos vues. Ces deux preuves réunies ensemble doivent donner beaucoup de jour à la matière présente. Il ne me paraît pas qu'il y ait même d'argument plus propre à montrer que nos Écritures hébraïques se sont toujours conservées exemptes de fautes préjudiciables aux vérités du dogme et de la morale.

DE L'INTÉGRITÉ DE L'ORIGINAL HÉBREU, JUSTIFIÉE PAR LES TRAVAUX DES CHRÉTIENS SUR LE MÊME TEXTE, DEPUIS LE TEMPS D'ORIGÈNE JUSQU'À LA FIN DU SEIZIÈME SIÈCLE. AVANTAGES QUE LA RELIGION ET LES BONNES ÉTUDES ONT RETIRÉS DE CES TRAVAUX.

Dans cet intervalle de temps, que nous allons embrasser, combien d'indices n'a-t-on pas qui donnent la véritable voie qu'il faut suivre, pour s'assurer de la pureté et de l'intégrité du texte original des livres du Vieux Testament? Les seuls Hexaples (1)

(1) Ce grand ouvrage, digne de l'immortalité, formait une collection trop importante pour la passer sous silence. C'était un immense recueil composé de plusieurs versions grecques, rangées en autant de colonnes, toutes collatérales, vis-à-vis de notre texte original, décrit en caractères grecs et hébreux.

Dans les anciens on trouve ces travaux d'Origène, cités sous le nom de Tétraples, d'Hexaples et d'Octaples. S. Epiphane, qui a expliqué avec beaucoup de netteté et de précision l'économie de la grande collection d'Origène, dit (*De Ponderibus et Mensuris libri*, cap. 49, *Oper. tom. II edit. jam cit. Paris.*, 1622, pag. 175; *confer. Petavi animadversiones ad eund. Epiphani. libr., ad calcem ejusd. sancti Operum*, pag. 404, *seq.*) que les Tétraples renfermaient sur quatre colonnes les versions grecques d'Aquila, de Symmaque, des LXX et de Théodotion. Ces Tétraples étaient un ouvrage à part; et l'on doute si Origène y travailla avant ou après qu'il eut donné ses Hexaples. C'est toutefois un sentiment assez reçu, que ce Père s'occupa d'abord de ses Tétraples, quoique Henri de Valois ait été d'une opinion contraire (*Not. in Eusebii Pamphili ecclesiastica Historia lib. IV, cap. 16, pag. 277 edit. jam cit. Cantabrig. 1720*);

d'Origène, tout imparfait qu'ils nous sont parvenus, rendront à jamais durable la mémoire de ce célèbre

mais le P. Bernard de Montfaucon, qui l'a combattu (*Præliminaria ad Hexapla Origenis a se edita, cap. I § 5, p. 9, seqq.*), prétend même que, dans cette première compilation, Origène mit simplement l'édition des LXX, telle qu'il l'avait trouvée, sans y faire aucune révision, comme il la fit dans la suite, quand il donna ses Hexaples avec ses Octaples. Lorsqu'il ces quatre versions Origène ajouta le texte hébreu, transcrit en lettres grecques et hébraïques, tout ce corps d'ouvrage prenait le nom d'Hexaples, comme nous l'apprend Rufin, qui avait été témoin oculaire de cet ordre. « Famosissimos illos codices primus composuit origine (Origènes), in quibus per singulas columnas e regione separatim opus interpretis antiscyusque descripsit: ita ut primo omnium ipsa hebraica verba hebraicis litteris poneret; secundo in loco per ordinem graecæ litteræ e regione hebraea verba describeret; tertiam Aquilæ editionem subjungeret; quartam Symmachii; quintam LXX interpretum que nostra est; sextam Theodotionis collocaret. Et propter hujusmodi compositionem exemplaria ipsa nominavit ἑξαπλά. » Rufinus, *Interpretatio Fausæ. hist. eccles.*, lib. VI, cap. 45 edit. Basil., 1528, pag. 411.

S. Jérôme nous atteste également qu'il régnaît dans les Hexaples d'Origène l'ordre que nous venons de décrire après Rufin (*Hieronym. Comment. in cap. III, Epist. ad Titum, Oper. tom. IV, part. I edit. novæ Paris. jam cit., col. 437*). S. Epiphane en convient